

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des politiques publiques
et une administration
tournées vers la
transition écologique

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



orleans-metropole.fr

Pourquoi ce rapport ?

Des pictogrammes pour bien comprendre et identifier les thématiques abordées tout au long de la lecture du présent document.



En tant que collectivité intercommunale, Orléans Métropole se doit d’établir et de présenter chaque année le bilan de l’activité de l’année passée, en préalable à son débat d’orientation budgétaire pour l’année suivante.

En application des dispositions de l’article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document présente l’organisation de la collectivité et fait un point sur les principales réalisations de l’année, pour l’ensemble des compétences de la collectivité. Il met notamment en avant les actions menées en matière de transition énergétique et de développement durable, conformément à la feuille de route qui a été votée par les élus métropolitains en avril 2022.

Ce rapport d’activités et de développement durable est un document de référence qui donne une vision des actions conduites par Orléans Métropole, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu’à travers les grands chantiers d’intérêt communautaire.

Sommaire

2024... en 1 clin d’œil	4
Carte d’identité du territoire	6
Où agit la Métropole ?	8

1 Transition écologique	10
1. Environnement et qualité de vie	12
2. Gestion des risques	14
3. Eau	16
4. Énergie	18
5. Habitat	20
6. Agriculture	22
7. Innovation et excellence scientifique	23

2 Proximité	24
1. Déplacements	26
2. Réduction, collecte et valorisation des déchets	30
3. Solidarité	34
4. Espace public et pôles territoriaux	35

3 Attractivité du territoire	38
1. Grands projets urbains	40
2. Rayonnement du territoire	44
3. Enseignement supérieur et formation	50
4. Numérique et ville intelligente	54
5. Développement économique et emploi	55

4 Gouvernance	58
1. Les finances	60
2. Les instances	62
3. La composition du bureau	64
4. Organigramme mutualisé	66
5. Une administration au service du projet métropolitain	67

Éditorial

Orléans Métropole, c’est d’abord 22 communes qui ont fait le choix d’unir leurs forces pour développer notre territoire et améliorer concrètement le quotidien de ses habitants.

Notre première responsabilité est économique. C’est un combat de chaque instant. Avec 22 000 entreprises, notre territoire dispose d’un tissu économique dense, diversifié et résilient. Mais chacun le sait : dans un contexte marqué par les incertitudes, rien n’est jamais acquis. Les difficultés rencontrées par Brandt hier, ou celles auxquelles Duralex est encore confrontée aujourd’hui, nous rappellent que chaque emploi, chaque entreprise, chaque savoir-faire mérite d’être défendu. Plus que jamais, nous devons rester mobilisés, attractifs et offensifs pour créer les conditions de la croissance, de l’innovation et de l’emploi.

La Métropole, ce sont aussi des politiques publiques essentielles qui convergent au service des habitants : les mobilités, la transition écologique, l’eau potable, l’assainissement, l’habitat ou encore le développement de nos communes. Autant de compétences qui façonnent, chaque jour, la qualité de vie sur notre territoire.

Pour porter cette ambition, une condition est indispensable : disposer de finances solides. Nous avons redressé la situation de notre collectivité, reconstitué notre capacité d’épargne et retrouvé des marges de manœuvre qui nous permettent d’investir. Cette rigueur reste plus que jamais nécessaire pour préparer l’avenir sans compromettre l’équilibre de nos finances.

Enfin, Orléans Métropole, ce sont avant tout des femmes et des hommes engagés. Près de 1400 agents, exerçant plus de 250 métiers, mettent chaque jour leurs compétences au service de l’intérêt général. Ils accompagnent les habitants, assurent le fonctionnement de nos équipements et construisent le territoire de demain. Je tiens à leur adresser mes plus sincères remerciements pour leur professionnalisme, leur engagement et leur attachement au service public.

Serge GROUARD,
maire d’Orléans
président d’Orléans Métropole

FÉVRIER

Labellisation de l'AGREEN LAB'O Village by CA, qui devient le 2^e Living-LAB Greentech en France et membre du Réseau national des incubateurs Greentech (RNIG).

FÉVRIER

Orléans Métropole met en ligne son **Observatoire des risques**, un site internet destiné à partager et améliorer la connaissance des risques majeurs sur son territoire.

FÉVRIER

2^e édition des RDV 360° de l'éco, organisée par Orléans Métropole à destination des acteurs économiques de son territoire, sur le thème « L'IA ne doit pas remplacer l'humain, elle doit l'accompagner ».

MARS

Dans la cadre de ses actions concernant l'amélioration de l'habitat via le guichet unique **Ma Métro Renov'**, Orléans Métropole organise son premier rendez-vous annuel des professionnels de la rénovation, destiné à renforcer la dynamique locale autour de la rénovation de l'habitat.

AVRIL

Pose de la première pierre du futur campus **Carmes-Madeleine**, sur l'ancien site de l'hôpital. Un chantier majeur pour le territoire, avec l'arrivée à terme plus de 4000 étudiants en centre-ville.

AVRIL

Inauguration de la **passerelle en bois** dédiée aux cyclistes et piétons, qui enjambe la tangentielle et permet de relier le quartier des Chaîses à celui d'Alleville à Saint-Jean-de-la-Ruelle.

AVRIL

Approbation du **Plan de prévention du bruit** dans l'environnement, co-construit avec les communes, comprenant 15 actions réparties en 5 axes.



2025... EN 1 CLIN D'ŒIL

JUIN

Aken Ecosystèmes présente le projet de réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabac de la Seita située dans le quartier « Interives ».

JUILLET

Le 4^e **Village de la transition écologique** donne rendez-vous aux habitants de la métropole avec une trentaine de stands partager et s'engager collectivement vers un territoire plus durable.

SEPTEMBRE

À l'occasion du Festival de Loire à Orléans, le « **Village Plouf 45** » sensibilise les visiteurs aux risques d'inondation sur le territoire.

SEPTEMBRE

Orléans Métropole reçoit les offres pour la création d'un quatrième réseau de chaleur et premier réseau d'eau glacée du territoire, qui valorise la chaleur produite par l'incinération des déchets.

OCTOBRE

Orléans Métropole remporte le **trophée PROCURA+** de l'innovation durable de l'année, pour l'alimentation de l'Université d'Orléans et d'un quartier d'Olivet avec une chaleur valorisée dans les eaux usées de la station d'épuration d'Orléans La Source.

OCTOBRE

L'Office de Tourisme « Orléans Val de Loire Tourisme » obtient, le **label « Destination d'excellence »**, décerné par l'Etat, qui distingue les destinations françaises qui se démarquent par le développement touristique, la qualité de leur expérience visiteur, leur dynamisme, leur durabilité et leur capacité à incarner une identité forte.

DÉCEMBRE

Approbation par le Conseil Métropolitain de la candidature à la reconnaissance nationale « **Territoire Engagé pour la Nature** », animée par l'Agence Régionale de Biodiversité.



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire d'Orléans Métropole conjugue une situation géographique centrale, avec un environnement privilégié et un patrimoine historique riche de plusieurs siècles. Autant d'atouts qui contribuent à un cadre de vie de qualité, au dynamisme économique et démographique, ainsi qu'à l'offre culturelle abondante...



22

communes

335 KM2



290 346

habitants



26 685

entreprises

149 829

emplois sur le territoire

147 110

logements

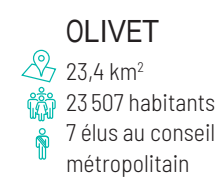
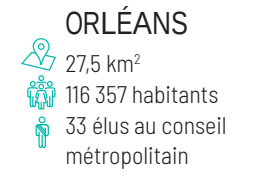
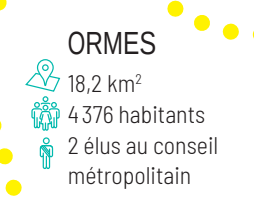
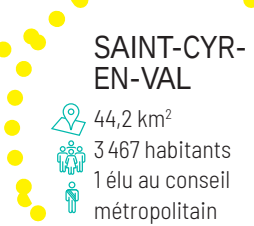
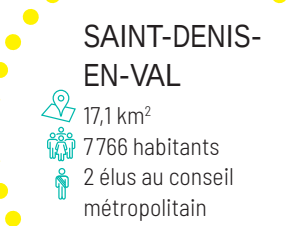
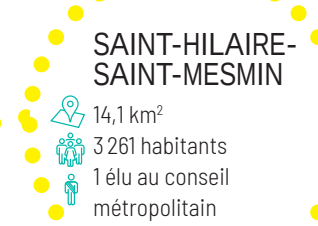
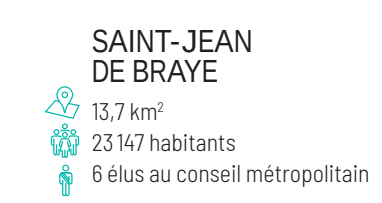
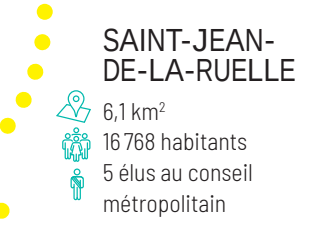
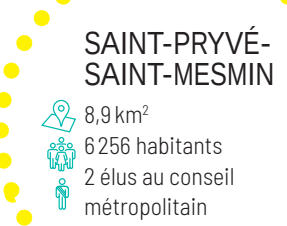
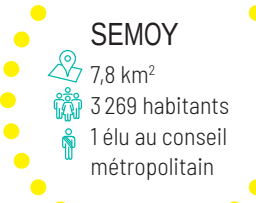
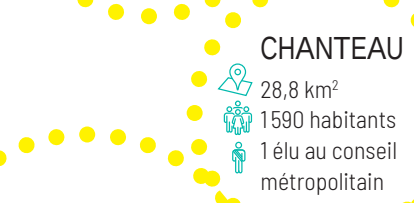
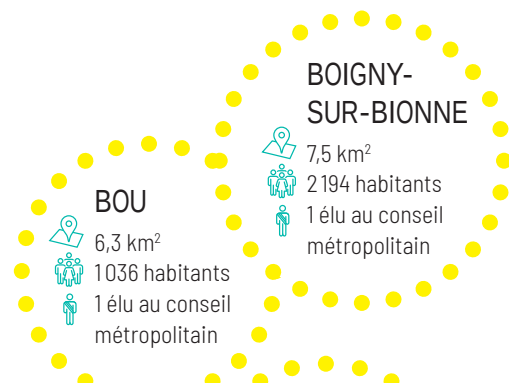


2 600

chercheurs

23 000

étudiants
dans l'enseignement supérieur



OÙ AGIT LA MÉTROPOLE ?

143 000
personnes alimentées
en eau potable
par les 3 captages
du Val d'Orléans

59 664
tonnes en déchetterie
et végé'tri (+4 % par
rapport à 2024)

4 480
contacts pris auprès
du guichet unique
Ma Métro Renov' et
3 620
logements
accompagnés
dans la rénovation
énergétique

162
logements sociaux
renovés et
268 000 M€
de crédits
métropolitains
mobilisés

37
structures
hébergées
au Lab'O Village by
CA et
7
structures
hébergées à
l'AgreenLabO

1 400
agents pour plus de
250
métiers différents

219
événements
organisés à CO'Met
et près de
960 000
personnes accueillies
(dont le Zénith)

21
communes ont réalisé
ou sont engagées dans
la réalisation d'un
Inventaire de biodiversité
communale

+ de
170 000
visiteurs à l'Office
de tourisme
(162 000 en 2024)

18
millions de voyages
en tram

1 690
nouveaux composteurs
particuliers distribués,
26 nouveaux sites collectifs
mis en place

340 HA
de superficie au Parc
de Loire, dont plus de
la moitié classée en
site Natura 2000

+ de **1,2**
million de
passages à vélo
comptabilisés sur
le pont George V
à Orléans (+ 4,5%
par rapport à 2024)

386
tonnes d'objets
collectées pour
réemploi

Environ
11 000
points d'éclairage
remplacés par des LED
(environ 50 % du territoire)

Près de
1 700
voyages en BatOloire

476 km
d'aménagements
cyclables

13 040
tonnes de déchets
ménagers recyclables
collectées (-1,6 %
par rapport à 2024)

60 652
tonnes de déchets
ménagers collectées
(-1,3 % par rapport à
2024)

35
millions
de voyages sur
l'ensemble
du réseau TAO

15
millions de
voyages en bus

Près de
400 000
voyages avec
le transport à la demande
RésaTAO

Près de
360 000
habitants concernés par
le nouveau Programme
d'actions de prévention
des inondations (PAPI)

39 000
voyages avec
AccessTAO, destiné
aux personnes en
situation de handicap



TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Résolument engagée dans la transition écologique, Orléans Métropole déploie de nombreuses actions tant pour préserver l'environnement du territoire que pour améliorer la qualité de vie pour ses habitants ou encore pour anticiper la survenue d'une crise.



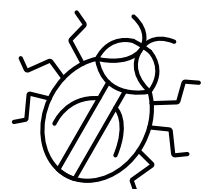
1 ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE VIE



Protéger l'environnement, c'est aussi contribuer à la qualité de vie en ville. Orléans Métropole s'y emploie en favorisant la biodiversité mais aussi en préservant la qualité de l'eau et de l'air, ou encore en réduisant les nuisances.

SAUVEGARDER ET DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ LOCALE

2025 a vu la finalisation des Inventaire de biodiversité communale sur les communes de Saint-Jean le Blanc et Saint-Denis en Val après ceux d'Ormes et Saint-Jean de la Ruelle. Ces études, réalisées sur 21 communes du territoire, visent à mieux connaître la richesse biologique de leur territoire, grâce à un état des lieux localisant les espèces animales et végétales remarquables ainsi que la biodiversité ordinaire. Ce travail comprend également des préconisations d'actions à engager pour préserver et protéger la nature.



7^e édition
des 24h de
la biodiversité,
sur le thème
« les super-héros
de la nature »

19 communes
mobilisées

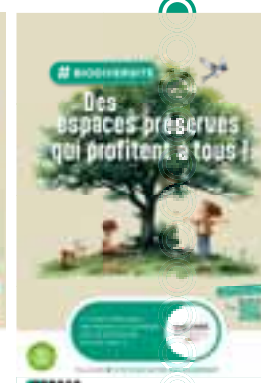
2 semaines
ponctuées
d'animations

+ de 40
partenaires
et intervenants



ANIMER LE TERRITOIRE ET SOUTENIR LES ACTEURS CLÉS

L'animation du territoire est assurée par Orléans Métropole avec les communes et les acteurs locaux de la biodiversité. Plusieurs rencontres sont organisées chaque année pour partager les bonnes pratiques et renforcer la prise en compte du vivant dans les projets. En 2025, elles avaient pour thème: « arbres et trames vertes », en co-organisation avec Plante et Cité et la question complexe mais nécessaire de l'évaluation de l'impact des projets et politiques publiques sur la nature. Pour la 3^e année consécutive, Orléans Métropole a soutenu financièrement les communes pour la plantation de haies en végétal local. Les communes de Boigny-sur-Bionne, Chécy, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Ingré et Orléans ont bénéficié du dispositif et déposé une demande en 2025.



«Orléans Métropole au chevet de la biodiversité », tel est le thème de la campagne de communication mise en œuvre en mars 2025, afin de mettre en valeur la biodiversité sur son territoire et l'importance de la préserver: un enjeu majeur de la transition écologique et un véritable pilier pour la collectivité.

EN BREF

Pour garantir la protection de la Noctule commune, espèce de chauves-souris menacée et protégée, une opération de sauvegarde a été réalisée sur un platane identifié comme point de repère primordial de cette espèce. Ce platane, situé sur le boulevard Saint-Euverte à Orléans, a bénéficié d'une expertise sanitaire révélant la présence d'un champignon qui mettait en cause sa résistance mécanique. Une taille « en têtard », avec suppression totale des branches, a permis d'alléger le poids supporté par l'arbre et d'assurer ainsi la sécurité des usagers, tout en maintenant l'habitat des chauves-souris.

AGIR POUR LA TRANSITION

Le Village de la transition écologique a rencontré les habitants de la métropole le 6 juillet place de Loire et quai du Châtelet à Orléans. Ce rendez-vous, fédérateur et ouvert à toutes et tous, a proposé une trentaine de stands pour comprendre, expérimenter, partager et s'engager collectivement vers un territoire plus durable. L'objectif est toujours de susciter une prise en conscience collective pour changer nos habitudes, repenser nos mobilités, consommer autrement, préserver nos ressources, grâce à des ateliers pour expérimenter des solutions concrètes, des rencontres, des animations ou encore des spectacles humoristiques... En organisant cet événement, Orléans Métropole donne la parole aux associations, aux entreprises, aux collectifs citoyens et aux services publics qui œuvrent au quotidien en faveur de la transition écologique.



EN BREF

Orléans Métropole a adopté en avril 2025 la quatrième échéance de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), co-construit avec les communes, de 15 actions réparties en 5 axes:

- ▶ Prévenir et limiter les nuisances sonores dans tout nouveau projet
- ▶ Protéger la population
- ▶ Connaître le bruit
- ▶ Partager, informer et sensibiliser
- ▶ Suivre l'avancée du PPBE

RÉDUIRE LES CHAUFFAGES AU BOIS NON PERFORMANTS

Mis en œuvre avec l'Ademe, le Fonds air bois vise à limiter les émissions de particules fines et à améliorer la qualité de l'air du territoire, en encourageant le remplacement d'appareils de chauffage bois anciens, non performants par des appareils plus économes et respectueux de la qualité de l'air. L'objectif est de remplacer près de 1600 appareils non performants en 3 ans. Le dispositif, intégré au guichet unique Ma Métro Renov, prévoit l'attribution d'une prime de 1000 € sans conditions de ressources.

Afin de faire connaître l'existence de ce dispositif, un accompagnement des professionnels du secteur a été effectué en 2025, ainsi qu'une information au grand public via la presse, les réseaux sociaux, sur le stand Ma Métro Renov du Salon de l'habitat en septembre ou du village de la Transition en juillet.



147 dossiers
de demande
de subvention
instruits par
Orléans Métropole

80 chantiers
réalisés et payés
aux habitants
du territoire,
pour un montant
total de 80 000 €

2 GESTION DES RISQUES

Pour protéger au mieux le territoire et la population en cas de crise, Orléans Métropole s'attache à connaître et faire connaître les risques auxquels celle-ci peut être exposée. La collectivité déploie des programmes de prévention, notamment au risque d'inondation et s'organise pour être prête à faire face à une situation de crise.

PARTAGER LES CONNAISSANCES SUR LES RISQUES

Orléans Métropole a mis en ligne, en février 2025, son Observatoire des risques afin de partager au plus grand nombre – citoyens, acteurs économiques, gestionnaires des risques et décideurs politiques – la connaissance existante pour chaque risque concernant le territoire : risques naturels, technologiques, climatiques, sanitaires, sociétaux...

À l'origine de cette action, le besoin de rendre l'action publique plus efficace et mieux adaptée aux besoins des citoyens ainsi que la nécessité de prendre en compte le changement climatique dans la gestion des risques. Cet observatoire était par ailleurs préconisé dès l'adoption du premier Plan climat air énergie territorial (PCAET) en 2019, puis intégrée dans la feuille de route en faveur de la transition écologique adoptée en 2022 et souligné par la Chambre Régionale des Comptes comme un outil opportun.

Un travail de réflexion a permis d'identifier les objectifs et le public cible de cet Observatoire : un outil de partage des connaissances et d'aide à la décision.

L'Observatoire des risques d'Orléans Métropole offre plusieurs niveaux de lecture : il propose une information claire et accessible pour le grand public, tout en fournissant des analyses approfondies et des données consolidées pour les professionnels. L'application « Le risque à mon adresse » permet d'afficher les risques attenants à un endroit précis. Le site propose également des conseils pour bien se préparer à ces risques. Enfin l'application « La mémoire du risque » propose une carte du territoire localisant et présentant les catastrophes naturelles subvenues par le passé.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Dans le cadre de sa compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), plusieurs actions ont été menées en 2025 :

- Reprise d'un ouvrage hydraulique sous-dimensionné générant des inondations dans le centre bourg de St-Cyr-en-Val
- Planification des investissements jusqu'en 2028 sur les quatre systèmes d'endiguement de la Loire
- Restauration de la prairie de la Bionne à Chécy
- Formation d'une réserve d'une trentaine d'agents métropolitains pour la surveillance des digues
- Recherche et développement pour anticiper les crues.



SYSTÈME D'ENDIGUEMENT :
2 450 000 €
c'est le montant du programme d'investissement 2025-2028 avec une contribution d'Orléans-Métropole à hauteur de 470 000 € (déduction faite des subventions)

PRAIRIE DE BIONNE :
10 000 €
contribution au financement du SIBCCA pour le projet et l'intégration d'une zone d'expansion de crue

1 Stage de master 1 (4 mois) pour la 1^{re} phase de développement d'un modèle de prévision de crue

MIEUX PRÉVENIR LES INONDATIONS

L'année 2025 a permis de mener à terme l'élaboration et l'instruction du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) des Vals de l'Orléanais 2026-2032. D'avril à mai 2025, une consultation publique a été menée auprès des habitants concernés, le dossier a ensuite été instruit par les services de l'État (DREAL Centre-Val de Loire), puis examiné par la Commission inondation Plan Loire et enfin par le Comité de bassin Loire-Bretagne qui ont émis un avis favorable à la labellisation de ce PAPI.

Ce nouveau PAPI des Vals de l'Orléanais s'inscrit dans la continuité du PAPI d'intention et des démarches stratégiques menées depuis plusieurs années. Il a pour objectif de poursuivre la politique menée en matière de gestion du risque inondation : culture du risque, prévision des crues et inondations, gestion de crise, prévention, réduction de la vulnérabilité ou encore réduction de l'aléa inondation.

Il porte sur le périmètre d'Orléans Métropole, de la Communauté de communes des Loges, de la Communauté de communes du Val de Sully, afin d'y intégrer les problématiques liées au ruissellement, aux remontées de nappes et aux débordements des affluents de la Loire.

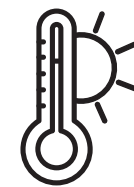
Piloté par Orléans Métropole, il comporte 83 actions à mener sur 6 ans pour un montant global d'un peu plus de 10 M€, dont 70 % seront financés par l'État (FPRNM) et l'Europe (FEDER).

Début 2026, la préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne a labellisé le PAPI des Vals de l'Orléanais 2026-2032, permettant ainsi le lancement de la mise en œuvre des actions.

Afin d'informer ses habitants et préparer au mieux les plans de gestions de crise en cas de crue majeure, Orléans Métropole a réalisé un questionnaire en ligne et organisé des réunions d'information.



MIEUX CONNAÎTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR



Dans le cadre du projet de recherche CHOISIR mené par l'Université d'Orléans avec le soutien d'Orléans Métropole, 75 capteurs de température ont été déployés sur le territoire métropolitain. Ils vont fournir des informations destinées à modéliser une carte thermique permettant de mieux comprendre le phénomène des îlots de chaleur urbains et de faire des prédictions.



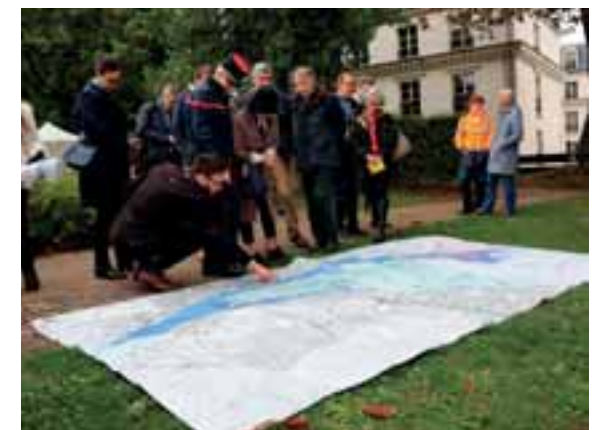
Le 11 juin 2025, Orléans Métropole, la Mairie d'Orléans et les communes concernées par le risque d'inondation de la Loire ont participé à un exercice de crue majeure de Loire. Coordonné par la Préfecture du Loiret, cet exercice visait à tester la gestion de la crue à l'échelle de la métropole orléanaise et notamment l'évacuation préventive de la population.

3 établissements publics de coopération intercommunale co-porteurs de la démarche

61 communes
un périmètre de 1 474 km²

près de 360 000 habitants concernés

83 actions
Coût sur 6 ans : **10,13 M€**



DES OUTILS DE SENSIBILISATION AU RISQUE D'INONDATION

À l'occasion du Festival de Loire, le premier Village Plouf du Loiret a proposé une douzaine de stands pédagogiques et ludiques sur le thème de l'inondation. Avec la participation d'une quinzaine de partenaires de la prévention et la gestion de crise, le Village Plouf a accueilli plusieurs centaines d'écoliers et autant de visiteurs du Festival. Au cœur des échanges, les zones inondables du territoire, le fonctionnement d'un barrage ou d'une écluse, les gestes de premiers secours, les éléments indispensables à prévoir avant d'évacuer son domicile... La réussite de cette première édition l'engage pour un second rendez-vous lors du prochain Festival de Loire.

L'autre outil de sensibilisation engagé par Orléans Métropole, avec ses partenaires du PAPI est une Fresque de la crue de la Loire : un jeu collaboratif d'auto-mobilisation des citoyens développé par le CEPRI face aux risques d'inondations qui permet aux participants d'appréhender leur vulnérabilité en cas de crue et de s'y préparer. Un prototype de la Fresque a été testé en novembre 2025 avec des réservistes des communes, des agents et des élus, dans l'objectif de la proposer au grand public à l'été 2026.



3 EAU

Orléans Métropole agit au quotidien pour entretenir ou renouveler ses infrastructures afin de proposer aux habitants un service de qualité et d'optimiser l'usage de la ressource en eau.



Plusieurs ateliers et événements ont été mis à profit pour sensibiliser les plus jeunes aux éco-gestes simples à adopter au quotidien pour préserver l'eau : plus de 1200 enfants ont été sensibilisés lors des Journée vélo des CM2 en mai, le pique-nique vert en juin, la Fête de la Science ou encore le Festival de Loire...

AMÉLIORER LES SERVICES À L'USAGER

Améliorer et harmoniser les services à l'usager fait l'objet d'actions récurrentes de la part des services d'Orléans Métropole. Par exemple, le déploiement de compteurs d'eau télérelevés sur la commune de Saint-Hilaire Saint-Mesmin permet d'éviter les sollicitations lors des relèves mais aussi d'offrir la possibilité de mieux maîtriser leur consommation d'eau, dans l'objectif de préserver la ressource en eau et de diminuer les factures. De même, la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement est possible, depuis fin 2025, pour l'ensemble des usagers du territoire.



DES ARBUSTES MIEUX ARROSÉS



Après le Parc floral de La Source, puis les terrains sportifs de l'île Arrault arrosés avec les eaux usées traitées des stations d'épuration, Orléans Métropole a conduit une expérimentation à l'été 2025, afin de rendre possible l'arrosage des arbustes lors des périodes de sécheresse et de restriction d'autorisation d'arrosage. Cette expérimentation a permis de mettre en place un dispositif sécurisé pour les passants et les agents tout en maintenant un arrosage des jeunes arbres et ce, sans fragiliser la ressource en eau en plein été. Cette expérimentation concluante devrait être reconduite pour l'été 2026.

Plus globalement, Orléans Métropole déploie depuis plusieurs années des actions destinées à réutiliser les eaux usées après traitement afin de réduire les prélèvements dans les nappes phréatiques. Cette démarche a été saluée par Procura+, réseau de référence des autorités publiques européennes, qui a décerné à la collectivité le trophée Procura+ de l'innovation durable de l'année. Procura+ a pour mission de mettre en lumière les initiatives et procédures d'achats publics durables, circulaires et innovantes, donnant ainsi de la visibilité aux collectivités publiques les plus dynamiques et avant-gardistes, ainsi qu'à leurs initiatives. Ce trophée récompense la création de l'unité de récupération de chaleur dans les eaux usées de la station d'épuration d'Orléans La Source et son utilisation pour chauffer des bâtiments et immeubles de logements collectifs. Il récompense l'innovation technique ainsi que la qualité du montage juridique et financier associé.



4,8 M€ investis par Orléans Métropole pour la réhabilitation des stations d'épuration de La Chapelle-Saint-Mesmin et de l'île Arrault à St-Pryvé-St-Mesmin

INVESTIR POUR L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

Pour répondre à la problématique de coloration des eaux du réseau de distribution d'eau potable de la commune de Saran, Orléans Métropole a engagé des travaux à l'été 2025. L'objectif était de redimensionner les canalisations traversant le giratoire dit « de Gêrondeau » en installant deux canalisations en diamètre 300. Ces travaux très impactants en termes de circulation et complexes techniquement ont permis d'améliorer la distribution et de réduire notablement le décrochement de particules de fer et de manganèse dans le réseau.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'étanchéité du réservoir de la Chaude Tuile ont été terminés en 2025. Un chantier hors norme sur le plus grand réservoir d'eau potable du territoire et l'un des plus grands de la région Centre-Val de Loire.

De même, les premières opérations de vidange de la deuxième ligne de traitement de la station d'épuration de la Chapelle Saint-Mesmin vieillissante ont débuté à l'automne. 413 tonnes de boues et 228 tonnes de sables ont été évacuées avant de procéder au décapage des ouvrages afin de permettre la réalisation du diagnostic des bassins.

Enfin, une nouvelle unité de traitement de l'eau est en service en août sur le site des Varennes, à Ormes. Mise en place par Orléans Métropole et son opérateur Suez, cette unité garantit une eau potable conforme en permanence aux normes de qualité, en prévision d'un aménagement pérenne dans les années à venir.



GESTION DES EAUX PLUVIALES

70 professionnels formés pour encourager la gestion intégrée des eaux pluviales

1 200 dossiers instruits (aménagement, construction, extension...)

Participation à la **10^e** édition du « Forum National pour une Gestion Durable des Eaux Pluviales »



PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU

Parmi les missions d'Orléans Métropole, la protection des captages d'eau potable est essentielle pour les habitants du territoire. Sur le Val d'Orléans, la collectivité poursuit l'animation d'un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, grâce à l'accompagnement des activités agricoles (formations collectives, diagnostics d'exploitation, accompagnement au financement, diagnostics de qualité des sols, implantation d'infrastructures agro écologiques...). Par ailleurs, les captages d'Ormes et d'Ingré, classés comme "prioritaires", ont fait l'objet d'une mobilisation des agriculteurs, industries, collectivités afin de préserver durablement la qualité des eaux souterraines.

Enfin, suite à l'arrêt du captage de Semoy, lié à la détection de molécules perfluorées (PFAS), il a été décidé d'installer une usine temporaire pour traiter, par filtration, les PFAS du forage. Le captage sera relancé progressivement et l'alimentation en eau potable sera rétablie après démonstration de l'efficacité de ce dispositif. Une petite usine de distribution sera ensuite installée définitivement en remplacement de l'usine temporaire.

Réalisation d'une enquête publique concernant la création d'un bassin de stockage enterré à La Chapelle-Saint-Mesmin, à proximité du poste de refoulement de Vaussoudun, afin de stocker temporairement les eaux usées et pluviales lors de fortes précipitations et limiter ainsi les rejets directs dans le milieu naturel.

4 ÉNERGIE

Pour réduire son émission de gaz à effet de serre et tendre vers l'autosuffisance énergétique et la neutralité carbone, Orléans Métropole a confié le développement des énergies renouvelables et la gestion de ses réseaux d'énergies à Orléans Énergies, Société publique locale dont les principaux chantiers ont connu des avancées significatives.



PRIORITÉ AU PHOTOVOLTAÏQUE

Orléans Énergies a piloté la mise en œuvre des projets solaires photovoltaïques issus du premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans pour assurer l'installation puis l'exploitation des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics. 10 premiers sites ont été étudiés et les premières réalisations de l'année 2025 concernent les ombrières photovoltaïques installées à l'automne sur le parking P+R Gaudier Brzeska à Saint-Jean-de-Braye, et, pour Orléans, l'école Romain Rolland, l'usine du Val et le parking du marché de La Source (Place Albert Camus).

Suivra notamment le réservoir d'eau de la rue de la Chaude-Tuile à Orléans, ainsi que le parking visiteurs du Chapt'O à Fleury-les-Aubrais, pour lesquels des études de préfiguration ont été faites, avec une installation des panneaux en 2026.

DES RÉSEAUX DE CHALEUR INNOVANTS

L'installation innovante réalisée à La Source pour chauffer un quartier universitaire et de logement à partir de chaleur valorisée dans les eaux usées de la station d'épuration a été récompensée en 2025 par le trophée de l'innovation durable européenne de l'année, décerné par le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), le 8 octobre à Middelburg (Pays-Bas). Par ailleurs, les réseaux de chaleur de la Métropole ont, à nouveau, été lauréats des labels Écoréseau de chaleur, pour leurs qualités environnementales et leur tarif attractif.

De plus, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public pour le réseau Ecome (Eco chaleur Orléans Métropole,

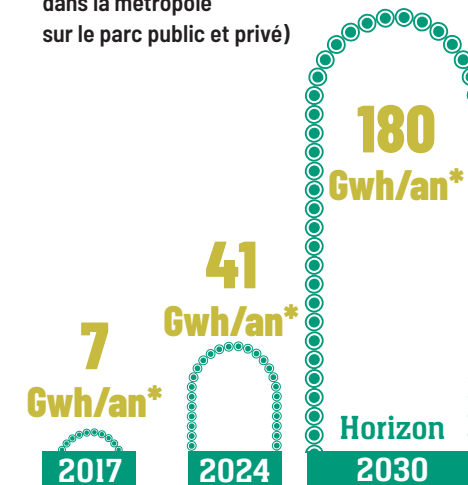
ex-SOCOS), un programme d'investissement de 40 M€ prévoit la modernisation et la décarbonation des réseaux de chaleur construits en 1964. Il s'agit d'utiliser une chaleur composée à 80 % d'énergies renouvelables grâce à l'énergie contenue dans les fumées de l'unité biomasse et moins chère, grâce à des équipements innovants à l'échelle nationale. En 2025, ce programme de travaux a été marqué par le renouvellement de près de 4 km de canalisations, la création d'une interconnexion de 2 km entre les deux réseaux de chaleur du nord de la métropole, ou encore l'installation d'un système d'hydroaccumulation de chaleur à Fleury-les-Aubrais. Grâce à des études préalables, ce stockage a été doté d'un système de réchauffage électrique de forte puissance (2 MW), ce qui permet à

la collectivité, via ECOME, de se positionner comme opérateur de régulation de fréquence du réseau électrique public, une première en France avec des retombées économiques intéressantes pour la collectivité et les usagers du réseau.

Enfin, 2025 a vu le démarrage des études techniques et de la consultation publique liées à la création d'un quatrième réseau de chaleur et premier réseau d'eau glacée sur le territoire à partir de l'unité de valorisation énergétique de Saran. Particulièrement vertueux, ces réseaux valoriseront la chaleur produite par l'incinération des déchets et permettront une décarbonation massive de la zone d'activité du POLE 45, principale zone économique du Loiret.

ÉVOLUTION DU PHOTOVOLTAÏQUE

(mises en service réalisées dans la métropole sur le parc public et privé)



PRODUCTION DE LA BIOMASSE*

209 Gwh/an*

soit équivalent 37 056 habitants

*par les équipements de la Métropole : chaufferies des Groues et La Source, Fleury-les-Aubrais



ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE

100 Gwh/an*

soit équivalent 21 276 habitants

5

sources d'énergie à déployer



LE PHOTOVOLTAÏQUE

permet de produire de l'électricité grâce au rayonnement solaire capté par des panneaux photovoltaïques



LA GÉOTHERMIE

utilise de l'énergie issue du sous-sol, qui est convertie en chaleur ou en froid



LA GÉO-ÉNERGIE ou GÉOTHERMIE DE SURFACE

provient de la terre, à moins de 200 mètres de profondeur



LA BIOMASSE

utilise la matière issue d'organismes vivants : bois, plantes, déjections animales... Elle peut être utilisée comme source d'énergie ou matière première renouvelable



L'HYDROGÈNE

est un combustible gazeux. C'est une énergie qui doit être produite à partir d'autres sources d'énergie. Elle est aujourd'hui utilisée pour certains procédés industriels.



5 HABITAT

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Depuis 2022, Ma Métro Renov accompagne la mise en œuvre de projets de rénovation des logements. Assuré par l'Adil 45-28, ce guichet unique est à la disposition des habitants pour les informer, les conseiller et les orienter, selon leur projet et leur budget. Il informe notamment les demandeurs sur toutes les aides financières possibles, comme les aides financières d'Orléans Métropole : aide à l'audit (70 logements); prime Réno BBC (87 projets); prime Éco Renov Biosourcé (57 projets); Fonds air bois en partenariat avec l'Ademe (remplacement de 147 appareils de chauffage bois). Orléans Métropole attribue également des aides en complément de l'Anah pour l'adaptation à la perte d'autonomie et la lutte contre l'habitat indigne.

Ma Métro Renov accueille le public dans les locaux de l'Adil à Orléans et dans trois permanences délocalisées à Saint-Jean de la Ruelle, Saint-Jean de Braye et Olivet. Ma Métro Renov organise également des animations destinées à sensibiliser et mobiliser les habitants sur les enjeux de la rénovation, notamment énergétique.

Enfin, Ma Métro Renov' est un levier pour dynamiser la coopération avec les acteurs locaux de la rénovation - entreprises, artisans, maîtres d'œuvre, professions immobilières, banques et commune - pour une rénovation qualitative et performante de l'habitat. En mars 2025, Orléans Métropole a organisé son premier rendez-vous annuel des professionnels de la rénovation, destiné à renforcer la dynamique locale autour de la rénovation de l'habitat. Ce premier événement avait pour objectif de créer un espace d'échanges entre les différents acteurs de la rénovation et de réfléchir ensemble à des actions communes. Il a rassemblé une soixantaine d'artisans.

MA MÉTRO RÉNOV

3 670 contacts
accueillis au guichet unique

177 logements individuels privés
aidés pour une rénovation énergétique
globale (toutes aides confondues)

1 669 802 € d'aides métropolitaines
accordées en complément des aides
nationales de l'Anah

86 Ma Prime Renov Parcours Accompagné

32 logements sociaux réhabilités
via le dispositif d'auto-réhabilitation
accompagnée, avec l'aide de l'association
les Compagnons bâtisseurs



FONDS UNIFIÉ LOGEMENT (FUL):

1 158 aides accordées par le FUL, fonds destiné à accompagner les ménages en difficulté pour accéder ou se maintenir dans leur logement, pour 264 296,16 € d'aides attribuées +13 % de ménages aidés en un an.

EN BREF

Un programme de logements sociaux sous la maîtrise d'ouvrage de Valloire Habitat, composé de 8 logements, agréé en 2025, a bénéficié d'une aide majorée de l'Ademe, au titre des matériaux biosourcés, à hauteur de 57 000 €.

NOUVELLE VIE

Isolation et embellissement des façades des immeubles, reprise des espaces verts, des parkings..., la résidence Villevaude située à Fleury-les-Aubrais a été entièrement réhabilitée. L'intérieur des 246 logements a bénéficié d'une remise aux normes électriques, de l'installation de VMC, de l'optimisation des systèmes de chauffage, du réaménagement des sanitaires. Enfin, les rues qui desservent les lieux ont été reprises : nouvel enrobé, trottoirs accessibles aux personnes à mobilité réduite, pistes cyclables, noues végétalisées pour la gestion des eaux pluviales...



Le bâtiment lauréat du prix innovation 2023, ayant bénéficié d'une aide de l'Ademe en 2023, construit par France Loire rue Adrienne Bolland à Semoy, a été inauguré et livré le 27 novembre 2025

REQUALIFICATION DES COPROPRIÉTÉS

10 copropriétés
(691 logements) aidées pour une rénovation énergétique (Ma Prime Renov Copro)

6 aides à l'audit
(147 logements)



2 aides attribuées dans le quartier Carmes-Madeleine pour la réalisation d'un diagnostic technique global et pour la remise en état de parties communes d'une copropriété de 14 logements.



ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

Orléans Métropole a poursuivi en 2025 son accompagnement au redressement et à la requalification de copropriétés en difficultés : La Prairie (300 logements - photo ci-dessus -), achevé en 2025 ; la dalle à La Source (545 logements). Dans ce cadre, la copropriété Bolière a engagé en 2025 un programme de rénovation d'ampleur pour plus de 7 M€ de travaux. Par ailleurs, la dynamique de rénovation énergétique des copropriétés se poursuit sur la métropole grâce à l'aide Anah Ma Prime Renov' Copro et l'aide à l'audit proposée par la Métropole.



AVANT APRÈS

6 AGRICULTURE

En s'attachant à pérenniser une activité agricole sur son territoire, Orléans Métropole contribue à la préservation de ses paysages et au développement d'une filière de proximité, d'une alimentation en circuit court.



MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE CHARTE AGRICOLE

Signée en 2024, la 3^e Charte agricole métropolitaine a vu, en 2025, le démarrage de son programme d'actions qui intègre plus fortement les enjeux de transition alimentaire, énergétique et environnementale. Par exemple, la création d'une Zone agricole protégée (ZAP) à Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages permet de pérenniser la vocation agricole des parcelles classées en zones "A" et "N" dans les plans locaux d'urbanisme. En luttant contre la pression foncière, elle donne de la visibilité aux producteurs sur le devenir de leur foncier, sécurise le développement d'une agriculture de proximité et permet de préserver les paysages et le cadre de vie du territoire.

UN SOUTIEN AUX COMMUNES

Orléans Métropole a lancé en avril 2025 un appel à projets communaux, afin d'apporter son appui financier aux communes qui engagent des projets d'investissement contribuant au développement favorable de la filière agricole sur leur territoire.

ACCÉLÉRER LES TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

2025 a vu la réalisation de la première phase d'études liée à la mise en œuvre du projet ATOU (vers une agriculture du territoire orléanais en synergie avec son environnement urbain), porté depuis 2024 par Orléans Métropole, aux côtés de 14 partenaires. Ce projet, lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de la Banque des territoires, vise à accélérer les transitions agricole et alimentaire sur le territoire, en créant des synergies avec le milieu urbain.



VERS UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Dans le cadre de la mise en place de son Projet alimentaire territorial (PAT), Orléans Métropole a débuté en 2025 la réalisation d'un diagnostic de l'alimentation sur le territoire. Celui-ci constitue la première étape d'une démarche qui vise à fédérer les acteurs du territoire (habitants, associations, agriculteurs, grandes surfaces...) pour avoir une vision partagée des enjeux alimentaires permettant de co-construire un plan d'actions.

7 INNOVATION & EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Étroitement liée au dynamisme économique d'un territoire, l'innovation soutenue par Orléans Métropole vise notamment à faciliter la transition écologique.



ACCOMPAGNER LES GREENTECH



En 2025, Orléans Métropole et ECOLAB (laboratoire d'innovation au service de la transition écologique, des Ministères chargés de l'aménagement du territoire et de la transition écologique) sont entrés en phase opérationnelle pour la mise en œuvre de la charte Living-LAB Greentech. Ce partenariat a permis de labelliser l'AGREEN LAB'O Village by CA, qui est devenu le 2^e Living-LAB Greentech en France et membre du Réseau national des incubateurs Greentech (RNIG).

Ce nouvel espace d'innovation et d'expérimentation dédié aux entreprises, startups et porteurs de projets greentech innovants a été inauguré le 4 février 2025. Il a reçu la visite, en octobre 2025, d'une délégation d'acteurs québécois dans le cadre du projet de coopération décentralisée avec le Centre d'excellence en efficacité énergétique (C3E). La délégation a montré un vif intérêt sur cette démarche relative à la commande publique innovante, qui pourrait être transposée au Québec. De plus, le Living-LAB a été mis en avant lors du Meet Up Greentech 2025, où Orléans Métropole a présenté sa stratégie de commande publique innovante et durable et son offre d'accompagnement des startups Greentech. La collectivité avait constitué un stand commun avec le C3E, qui a permis de valoriser un panel d'entreprises d'Orléans Métropole, québécoises et françaises sur des activités en lien notamment avec l'énergie, dans une perspective de coopération entre entreprises et des acteurs institutionnels et acteurs de l'innovation.

À l'occasion du salon des nouvelles technologies, Vivattech 2025, des contacts ont été pris avec des startups greentech innovantes. Certaines sont venues à Orléans en septembre 2025, notamment une entreprise spécialisée dans l'organisation d'événements décarbonés à qui il a été proposé de positionner Orléans Métropole comme site pilote porteur d'une démarche territoriale en faveur de la décarbonation des événements.

33 887 € engagés par Orléans Métropole depuis 2025 pour soutenir des projets de recherche innovants (hors ATOU) :

« **Exterra** » (CNRS) pour la production d'un hydrogène vert (2024-2026)
=> perspectives de développement en phase exploratoire au Québec, en lien avec le projet de coopération décentralisée avec le C3E

« **ZIBA** » (CNRS) concernant le développement d'une batterie au zinc (2024-2025)
=> ce projet continue d'être accompagné par DEV UP et la Mission innovation d'Orléans Métropole

« **CHOISIR** » (Université d'Orléans) pour la réalisation d'un observatoire en temps réel et prédictif des îlots de chaleur (2023-2025) => déploiement poursuivi en 2026, avec des perspectives de formalisation de coopérations complémentaires

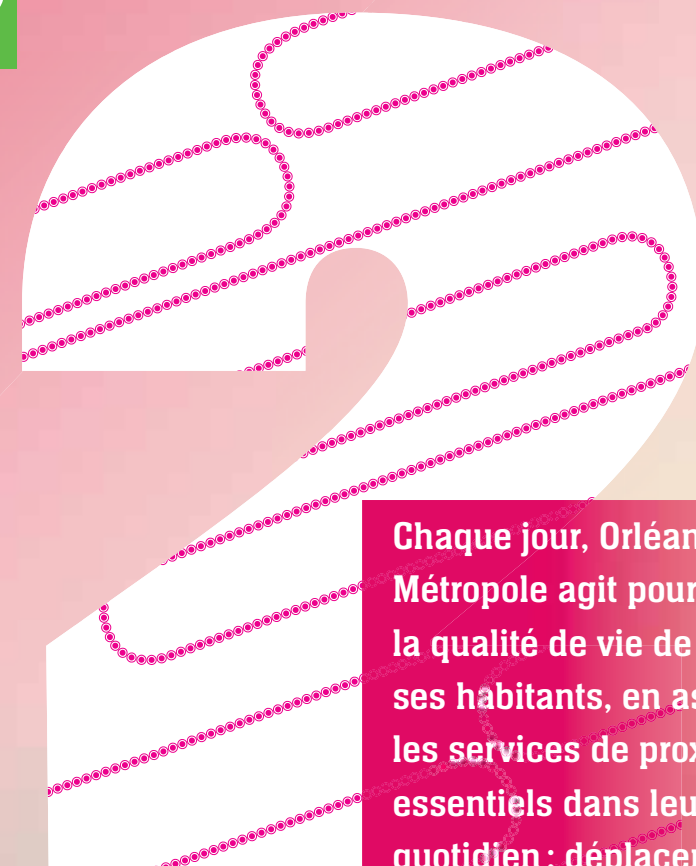
« **Plateforme RMN** » (CNRS) récupération complète de l'hélium gazeux (2024-2025)

Ou encore

« **ATOU** » (cf page précédente)



PROXIMITÉ



Chaque jour, Orléans Métropole agit pour la qualité de vie de ses habitants, en assurant les services de proximité essentiels dans leur quotidien : déplacements, gestion des collectes et valorisation des déchets, entretien et requalification de l'espace public ou encore actions pour un territoire solidaire.

1 DÉPLACEMENTS

Faciliter la mobilité sur le territoire passe à la fois par l'entretien et la modernisation des réseaux de transports en commun, mais aussi par le déploiement des mobilités actives, à pied ou à vélo, et par la simplification des services proposés aux usagers.



35 millions de voyages sur l'ensemble du réseau TAO

18 millions de voyages en tram (ligne A et B)

15 millions de voyages en bus

Près de **400 000 voyages** avec le transport à la demande RésaTAO

39 000 voyages avec AccessTAO (service à destination des personnes en situation de handicap)

UNE OFFRE DE MOBILITÉS RENFORCÉE

Effective en 2025, la nouvelle Délégation de service public (DSP) en matière de mobilités est entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire d'Orléans Métropole. Elle a pour objectif de proposer une offre plus simple, plus performante et plus solidaire, adaptée aux besoins actuels et futurs des habitants des 22 communes. Elle répond ainsi à la volonté d'Orléans Métropole de faire de la mobilité un levier majeur de cohésion sociale, de transition écologique et d'attractivité territoriale.

Parmi les grandes évolutions de cette DSP figurent plusieurs mesures concrètes : davantage de fréquence en heure de pointe, notamment sur la ligne A du tramway et les lignes scolaires ; création d'une ligne express entre Orléans-La Source et le Pôle 45, facilitant l'accès aux zones d'activités économiques ; fusion des lignes L et O en une nouvelle ligne 20, plus lisible et attractive pour les usagers ; mise en place d'un transport à la demande toute la nuit, desservant l'ensemble des communes de la métropole ; des services accessibles 7j/7 et 24h/24 ; une tarification simplifiée et plus juste.

Dans la perspective de réunir à terme dans une Maison des mobilités tous les acteurs et toutes les informations relatives aux services de mobilité, un bus des mobilités a été mis en place en 2025 pour aller à la rencontre du public à l'occasion d'événements spécifiques sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Près de **50 événements** organisés au cours du second semestre 2025 pour promouvoir la mobilité décarbonée et active.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE SE RENFORCE

Depuis 1^{er} septembre, le service de transport à la demande (TAD) est accessible 7 jours/7 24h/24h : le service RésaNUIT (21h30 à 6h00) complète désormais le RésaTAO (6h00 à 21h30), permettant aux habitants de se déplacer avec une simple réservation vers l'un des 1500 arrêts répartis sur l'ensemble du territoire de la métropole. De plus, 50 points d'arrêt TAD supplémentaires ont été mis en service afin de consolider l'accès à moins de 500 mètres d'un service de mobilité pour tous les habitants sur tout le territoire métropolitain.

Enfin, 4 véhicules électriques supplémentaires ont été mis en service pour renforcer l'offre TAD et 5 véhicules électriques ont remplacé les 5 véhicules thermiques les plus anciens, contribuant ainsi à la modernisation du parc de véhicules.



DES SERVICES NUMÉRIQUES REPENSÉS

Afin de faciliter l'accès aux services de mobilité de la Métropole, un travail a été engagé afin de repenser les services numériques, avec une refonte du site internet et de l'application mobile qui regrouperont à terme l'ensemble des applications permettant la réservation des services à la demande, les informations en temps réel, l'achat de titres de transport ou encore les vélos en libre-service... La mise en place d'un bouton SOS sur l'application TAO pour faciliter l'accès au service d'urgence mais aussi pour signaler des situations d'insécurité marque également cette année 2025.

L'application bénéficiera également d'un calculateur d'itinéraires optimisé, d'une ergonomie repensée pour une navigation plus fluide, un affichage des véhicules en mouvement en temps réel sur une carte interactive ou encore des notifications sur mesure en fonction des arrêts favoris, des jours et des heures choisis.

EN BREF

La mise en place des tickets sans contact, rechargeables et réutilisables 1000 fois, marque la fin des tickets jetables : des tickets magnétiques à usage unique et très polluants.



EN BREF

Le déploiement des véhicules électriques a donné lieu à l'installation d'une zone de charge pour l'accueil de 30 véhicules TAD au dépôt de bus de Saint-Jean-de-Braye.



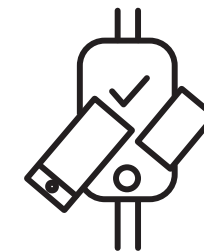
UN SERVICE REPENSÉ

Une nouvelle navette en centre-ville, la ligne 20 a été lancée en remplacement des lignes L et O, peu fréquentées. Plus lisible et attractive pour les usagers, elle est accessible les mercredis, vendredis et samedis de 9h à 18h, avec un passage toutes les heures, contribuant aussi également à soutenir la fréquentation commerciale. Une desserte repensée pour mieux répondre aux besoins des usagers.



UNE TARIFICATION PLUS SIMPLE ET SOLIDAIRE

En 2025, la grille tarifaire des transports a été simplifiée dans un souci de lisibilité et sans coût supplémentaire pour la collectivité : suppression du titre « loisir junior », très peu utilisé ; fusion de titres équivalents (« 10 voyages Séniors », « 10 voyages scolaires » et « 10 voyages famille nombreuse »), une appellation « réduit » ; simplification des durées de location des VéloLoc ; harmonisation des types de titres en fonction des statuts, avec la création d'un « mensuel sénior » en complément de l'abonnement « annuel sénior ». Cette simplification s'accompagne également d'une modification des conditions d'accès aux tarifs réduits et d'une tarification solidaire pour l'utilisation des bus, du tram, du transport à la demande, liées au quotient familial et non plus aux statuts des bénéficiaires, élargie à 40 000 habitants bénéficiaires, contre 5 700 habitants auparavant.





FLEXO, DES VÉLOS ÉLECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE

Afin d'augmenter encore l'usage des modes de transports alternatifs au véhicule individuel, un nouveau service de location de vélo en courte durée, Flex0, a été déployé en 2025 sur 9 communes : Saint-Jean de la Ruelle, Fleury-les-Aubrais, Saran, Semoy, Saint-Jean de Braye, Orléans, Olivet, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Jean-le-Blanc. L'objectif est de faciliter les déplacements locaux de courte distance et le rabattement vers les lignes du réseau de transport en commun. L'offre d'abonnement groupée offre un accès complet à tous les modes de transport (tram, bus, transport à la demande, P+R, Flex0) sous l'appellation « Box Mobilités ».

FLEXO AU 1^{ER} JUILLET 2025 :

Près de **650** deux-roues électriques géolocalisés
en libre-service déployés sur près de **320** stationnements.

En moyenne plus de **26 000** trajets réalisés chaque mois

EN BREF

Pour encourager l'utilisation des modes alternatifs à la voiture, Orléans Métropole mène plusieurs actions en faveur de l'usage du vélo : participation à l'opération nationale « Mai à vélo » ; journée vélo spécifiquement dédiée aux scolaires (environ 1 000 élèves de CM2) le 15 mai ; 4^e édition de la « Journée vélo » qui s'est déroulée le 24 mai 2025.



Tout au long de l'année, des ateliers vélo sont proposés pour apprendre à entretenir son vélo : faire diagnostiquer son vélo, effectuer gratuitement de petites réparations et obtenir des conseils.

Pour renforcer la sécurité des cyclistes, des opérations lumière permettent de sensibiliser les cyclistes aux dispositifs qui renforcent leur visibilité auprès des autres usagers : près de 10 rendez-vous ont été organisés en soirée dans les communes.



1,2 millions
de passages
à vélo
comptabilisés
sur le pont
George V



CURE DE JOUVENCE POUR LA LIGNE A



Parmi les travaux de l'été, 23 stations de la ligne A du tram ont été rénovées, 24 ans après leur mise en service, pour prolonger leur durée de vie. Ce chantier colossal était nécessaire pour faire face à des casses de rail, et, dans un délai record, mettre en sécurité et renouveler l'ensemble de la voie ferrée au cœur du carrefour « Zénith » au croisement entre la RD 2020 et l'avenue de Verdun. Des travaux contraignants qui ont été l'occasion de nombreux échanges avec le tissu économique voisin de l'axe pour limiter au maximum les contraintes associées à ce chantier qui ne pouvait pas être anticipé. La remise en exploitation du réseau a été réalisée dans le weekend précédant la rentrée scolaire évitant ainsi les désagréments d'une rentrée scolaire sous contrainte routière.

BATOLOIRE, LA NAVETTE FLUVIALE ESTIVALE



De mai à fin août, le service BatoLoire a relié la rive droite à la rive gauche de Loire, depuis le Cabinet Vert vers le Parc de Loire. Avec plus de 1900 voyages enregistrés en 2025 (soit une hausse de 13% par rapport à 2024), ce service de navette fluviale a connu un franc succès.



2 RÉDUCTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Avec un objectif de **-20% de déchets ménagers et assimilés entre 2020 et 2027**, Orléans Métropole multiplie les actions afin de sensibiliser la population à faire évoluer ses comportements et à consommer autrement. En effet, la réduction des déchets est une priorité pour la Métropole, qui assure la collecte et la valorisation des déchets sur tout le territoire.

COMPOSTER ET BIEN TRIER

MIEUX GÉRER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

2025 a vu la poursuite des expérimentations mises en œuvre depuis 2023 dans l'objectif d'une généralisation du tri à la source des biodéchets. Avec l'installation de 8 nouvelles bornes d'apport volontaire, désormais 53 équipements permettent à l'ensemble des habitants de l'intramail orléanais de trier leurs déchets alimentaires. 297 kits de tri ont été distribués en 2025, notamment lors de permanences sur les marchés alimentaires et 119 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées en vélocargo sur le centre-ville d'Orléans.

À Saint-Jean-de-Braye, la collecte des 8 points d'apport volontaire installés en pied d'immeubles a permis de collecter 12,817 tonnes en 2025 et de valoriser 9,633 tonnes de biodéchets par compostage à Saint-Péravy-la-Colombe (45).

Enfin, l'opération « J'adopte un composteur » mettant à disposition gratuitement des composteurs individuels a été poursuivie, permettant d'atteindre 45% de foyers en habitat individuel dotés à fin 2025, avec plus de 30 530 foyers équipés.

Le déploiement des composteurs partagés de quartier et de pieds d'immeubles concourt également à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires. 20 nouveaux sites ont été installés en 2025. Ces sites bénéficient d'un accompagnement rapproché des équipes de la Métropole pour soutenir les habitants dans leur pratique et assurer la bonne réalisation du geste de compostage.



BIODÉCHETS

1614 composteurs particuliers distribués ;

20 sites collectifs mis en place ;

8 sites mis en place en établissement (restaurations scolaires communales et accueils de loisirs)

90 animations réalisées sur la réduction des biodéchets (compostage ou jardinage zéro-gaspi)



DE NOUVEAUX MOBILIERS DE TRI

Conformément à l'obligation réglementaire induit par la loi AGEC dans l'objectif de réduire la production de déchets, Orléans Métropole a engagé le déploiement du tri sur l'espace public : convention avec Citéo qui contribue au financement du projet, choix du mobilier (corbeille double flux, abri bac ou point d'apport volontaire) et des emplacements, passation des marchés, premières communications...

Fin 2025, 39 points de dépôt étaient aménagés sur les 279 prévues : dans les communes d'Orléans (centre-ville), Fleury-les-Aubrais, Chanteau et Saran.

TRI HORS FOYER

coût global du programme : **850 000 €**, avec un soutien financier de Citéo (environ 30 % du montant total)

279 mobiliers prévus pour être installés sur l'espace public



GARE AUX DÉCHETS DANGEREUX

Parce qu'ils peuvent être dangereux, notamment pour les agents chargés du tri, certains objets ne peuvent pas être déposés dans les poubelles. Aussi, Orléans Métropole a mené en février 2025 une campagne de sensibilisation pour rappeler la marche à suivre pour jeter batteries, téléphones, trottinettes, enceintes bluetooth, montres connectées, bouteilles de gaz ou encore déchets de soins...

EN BREF

Afin de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages, Orléans Métropole et les communes d'Orléans et Bou ont déployé des caméras intelligentes, conçues pour détecter tout dépôt sauvage, 24h/24, permettant ainsi une réponse plus rapide et plus efficace aux problèmes de salubrité publique.

Les déchets en chiffres



-1,7 % de déchets ménagers recyclables par rapport à 2024



-1,3 % de déchets ménagers par rapport à 2024
478 kg par habitant et par an en moyenne ; **-0,4 %** par rapport à 2024.



59 660 tonnes en déchetterie et végé'tri



9150 tonnes de textiles collectées



386 tonnes d'objets collectées pour réemploi



227 tournées de collecte des déchets



156 agents en charge de la gestion et de la réduction des déchets



CONSOMMER MIEUX

ACTEURS D'UNE MÉTROPOLE ZÉRO-GASPI

Afin de démultiplier les actions en faveur de la réduction des déchets, Orléans Métropole soutient des initiatives contribuant à la lutte contre le gaspillage et au développement d'une économie circulaire. Son dispositif d'aide financière (investissement et fonctionnement) s'adresse aux associations et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire.

En janvier 2025, 2 nouveaux projets ont été retenus pour bénéficier du soutien de la collectivité :

- ▶ ATC 45 pour l'animation d'ateliers de conservation anti-gaspi et le test d'un process de lavage des bocaux pour faciliter leur réemploi
- ▶ Orléans Zéro-plastique pour la création et l'animation d'un défi « mois zéro-plastique » mobilisant habitants, entreprises et agents de la collectivité. 1 000 participants ont participé à la 1^{re} édition du défi qui a été conduite en novembre en écho à la Semaine européenne de la réduction des déchets.

En octobre 2025, le dispositif a été relancé pour sélectionner de nouveaux projets sur 2026.



Dans le cadre Génération Zéro Gaspi, un concours d'affiche de sensibilisation aux bons gestes de tri a fait germer de belles réalisations !

EN BREF

Pour sa 4^e édition, le dispositif Génération Zéro Gaspi a sollicité 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire pour les inscrire dans une démarche éco-responsable. 19 établissements ont été retenus (primaire, collège et lycée) pour bénéficier d'un programme de 4 activités : visites de l'Utom à Saran et du Comptoir du réemploi à Saint-Pryvé Saint-Mesmin ; animation sur le gaspillage alimentaire et le compostage ; défi à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition...).

L'Utom a fêté ses 30 ans ! À cette occasion, une exposition retraçant l'histoire de l'Utom a été présentée sur le site.



LES VÉHICULES AUSSI

Pour appuyer les messages forts choisis par la collectivité et encourager les bons gestes, les véhicules utilisés pour la gestion des déchets -15 bennes de collecte et 12 véhicules utilitaires ont été « floqués » aux couleurs de la campagne de sensibilisation : bien trier, composter et mieux consommer.



Plus de 22 700 acheteurs se sont déplacés au Comptoir du réemploi et du recyclage pour s'équiper avec les objets de seconde main collectés dans les déchetteries de la Métropole. Le Comptoir est composé de 10 emplois et animé par un groupement de 8 structures du réemploi, coordonné par la Ressource AAA. Il a également organisé 137 ateliers de réparation, d'upcycling ou de sensibilisation auxquels ont participé 900 habitants.

UNE DÉMARCHE EUROPÉENNE

Orléans Métropole a participé à la Semaine européenne de la réduction des déchets, qui s'est tenue du 22 au 30 novembre 2025. La collectivité a proposé, avec ses partenaires et les communes, de nombreuses activités : visites d'entreprises et de sites déchets, ateliers créatifs, ateliers cuisine, marches de ramassage de déchets, collectes d'appareils électriques et électroniques... Cette édition a rassemblé près de 300 participants.

3 SOLIDARITÉ

Accompagner les habitants du territoire qui sont en situation précaire, et notamment les plus jeunes ou encore mettre à disposition des gens du voyage des conditions d'accueil décentes sont autant d'actions au service d'un territoire solidaire.

AGIR CONTRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES

Depuis 2024, le nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » définit de nouvelles orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville plus particulièrement sur les 10 quartiers prioritaires de la métropole où la pauvreté est la plus importante : La Source, l'Argonne, les Blossières et Dauphine à Orléans, le Clos de la Grande Salle, Lignerolles-Hartière, Andrilhons-Ormes du mail à Fleury-les-Aubrais, les Chaises, les 3 Fontaines à Saint Jean de la Ruelle et le Pont-Bordeau à Saint Jean de Braye. Ce nouveau document repose sur 6 axes : émancipation, santé-handicap-vieillesse, emploi, transition, tranquillité et un axe de transversalité. Il détermine les engagements de chacun, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en agissant contre les inégalités. En 2025, des actions de développement durable ont été mises en œuvre à destination des habitants de ces quartiers.

Ateliers de sensibilisation pour encourager les habitants à faire évoluer leurs comportements en matière de gestion des déchets et pour favoriser le développement d'une économie circulaire (1890 participants sur l'ensemble des quartiers)
Ateliers de réparation et de réutilisation des vélos pour promouvoir les mobilités douces, réduire la production de déchets et créer du lien social (480 habitants)
Ateliers de sensibilisation et campagnes de prévention autour de la maîtrise des énergies dans le logement (environ 1400 habitants).
Ces actions, portées par différentes structures et associations (Ressource AAA, 1-terre-actions, AHU, compagnons bâtisseurs...) sont co-financées par des partenaires du contrat de ville (État, Métropole, communes, bailleurs...).



FAJ

Le fonds d'aide aux jeunes mis en place par Orléans Métropole permet de soutenir financièrement les jeunes avec peu ou sans ressources et de lutter ainsi contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain. Assuré dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, il associe l'ensemble des acteurs compétents et vise l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes accompagnés. Deux types d'aides existent, des aides individuelles mais aussi des actions collectives.

GENS DU VOYAGE

677 personnes accueillies :
394 à La Source,
143 à Fleury-les-Aubrais, 140 à Saran ;

1 groupe sur l'aire de grand passage de Saint-Cyr-en-Val

Taux moyen de fréquentation des aires d'accueil : 61 %.

UNE RÉFLEXION GLOBALE

Dans le cadre de la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Chécy, une réflexion est en cours sur l'offre d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la Métropole. Ce travail sera concerté avec les partenaires institutionnels (Préfecture - Direction Départementale des Territoires, Conseil Départemental...)



4 ESPACE PUBLIC & PÔLES TERRITORIAUX

Au quotidien, l'espace public fait l'objet d'interventions par les équipes techniques d'Orléans Métropole pour réhabiliter ou entretenir les voiries, l'éclairage, les ouvrages ou encore les espaces verts... Avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie et de réduire les impacts sur l'environnement.

EXTENSION DU CIMETIÈRE DES IFS

Une nouvelle phase d'extension du cimetière des IFS à Saran a été lancée en mai 2025, afin de pouvoir ajouter 235 cavurnes, 6 columbariums et 2 puits de dispersion. L'opération a été accompagnée d'aménagements complémentaires, comme la création d'un parking en dalles engazonnées, la plantation de végétaux : quelque 70 arbres, plus de 6 000 arbustes et vivaces, 1100 m² de haies champêtres, ainsi que la création d'allées végétalisées, dont les joints en gazon permettent, à l'instar du traitement des places de stationnement, l'infiltration des eaux pluviales. Cet aménagement intègre d'ores et déjà l'ossature d'un futur agrandissement des lieux, au traitement paysager particulièrement étudié.



L'ARBRE EN VILLE

En juin 2025, un atelier a été proposé aux élus et agents des espaces verts des communes d'Orléans Métropole, dans le cadre d'un partenariat avec le centre technique Plante & Cité, autour de la place de l'arbre en ville « La multiplication des politiques de plantations d'arbres en milieu urbain pose de nombreuses questions aux professionnels : que peut-on attendre des arbres ? Où planter ? Comment bien planter ? Quels liens entre arbres en ville, trames vertes et biodiversité ? » À cette occasion, de nombreux sujets ont été abordés : Pourquoi planter ? ; Le pouvoir des arbres ; Quels sont les services rendus par les arbres en ville ? ; Arbres urbains et biodiversité ; Chaîne de qualité pour réussir ses plantations urbaines ; De multiples recettes pour planter : des arbres d'alignement au bosquet, faire ses choix en fonction du contexte ; Planter des haies champêtres en milieu rural, à la suite d'un Inventaire de la biodiversité communale...

ECLAIRAGE PUBLIC

Poursuite du remplacement des ampoules par des LED :

11 000 points d'éclairage équipés de LED en 2025, soit 78% de l'éclairage public de la Métropole plus sobre



LES PÔLES TERRITORIAUX

Pour assurer au quotidien réactivité, qualité de service et proximité, pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable, les équipes techniques sont réparties en six pôles territoriaux. Pour ces missions, une équipe d'astreinte peut intervenir à tout moment en cas d'urgence. Les pôles assurent également une mission dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activités. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique.

Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.



PÔLE NORD

Mettre en œuvre le tri hors foyer

La mise en application de la loi AGECE prévoyant la généralisation de la collecte séparée pour les produits consommés hors foyer a nécessité un travail de réflexion mené en 2025, à la fois pour choisir les mobiliers adaptés – corbeilles double flux, points d'apport volontaire, abri-bacs –, les secteurs où ils sont installés, puis les premiers déploiements sur l'espace public.



PÔLE NORD-EST

Une priorité : réutiliser

Le principe est simple, il s'agit d'aider les jeunes arbres à faire face à la sécheresse de l'été en les arrosant avec les eaux usées traitées issues de la station d'épuration d'Orléans La Source. Ainsi, entre le 10 juillet et le 13 août, chaque jeune arbre a reçu environ 100L une fois par semaine ou une fois toutes les deux semaines. Cette action vertueuse a été accompagnée de mesures préventives : pour les passants, installation d'une affiche sur la tonne à eau indiquant que l'eau n'est pas potable et périmètre de protection matérialisé par un balisage ; pour les agents, mise à disposition de gants, d'EPI et information sur les consignes de sécurité avec des fiches pratiques.



AVANT



APRÈS



PÔLE SUD-OUEST

Faciliter l'infiltration de la pluie



Requalifiée en 2025, la venelle du Cloître à Saint Hilaire Saint Mesmin dispose désormais d'une chaussée réservoir, composée d'une bande de roulement minimaliste permettant l'infiltration des eaux de pluie directement entre les bandes de roulement. Ce type d'ouvrage permet de ralentir les écoulements et de stocker l'eau temporairement dans la structure de la chaussée avant son infiltration ou son évacuation régulée. La venelle est passée d'un revêtement classique imperméable à une solution intégrée favorisant la perméabilité des sols en milieu urbain.

PÔLE NORD EST

Tenir compte de l'intensité des pluies

300 m de voirie ont été requalifiés rue du Godet à Chécy, pour la première tranche des travaux, avec une démarche de gestion des eaux pluviales qui peut s'adapter à l'intensité des précipitations. Pour les petites pluies (jusqu'à 10 mm, soit 80 % du volume annuel), l'objectif est d'atteindre le « zéro rejet » en gérant l'eau directement sur place notamment grâce à l'évapotranspiration dans des noues. Pour les pluies moyennes et fortes, la priorité est de ralentir les écoulements en stockant l'eau temporairement dans une chaussée réservoir. Enfin, pour les pluies exceptionnelles (type crue décennale de 42 mm), l'enjeu est d'anticiper les zones à inonder pour protéger les infrastructures, en utilisant notamment la RD 960 en contre-bas comme zone de délestage.



PÔLE ORLÉANS

Un impact mesurable

Mesurer l'amélioration du cadre de vie après des travaux de requalification, grâce à des indicateurs environnementaux, telle est la démarche qui a été mise en œuvre rue Charles le Chauve à Orléans. Ainsi, l'agence d'urbanisme a réalisé une modélisation du projet avant et après travaux pour mieux comprendre et quantifier les gains : ruissellements, températures moyennes maximales ressenties au sol, artificialisation du périmètre, coefficient de biotope ont été pris en compte. Ces valeurs dépendent à la fois des matériaux présents au sol, de la hauteur et de la quantité de végétation, des ombres portées des bâtiments et de la végétation arborée. Le bilan est clair : amélioration du cadre de vie des riverains, mais aussi atténuation des risques de surchauffe urbaine et des risques d'inondation par ruissellement.

PÔLE NORD-OUEST

Favoriser les mobilités douces

Les travaux de requalification de la rue de Cahotus à La Chapelle- Saint-Mesmin, incluant également la reprise du carrefour entre les rues Baudenuit, Montaut et Mademoiselle Raucourt, ont été l'occasion de revoir le sens de circulation, avec la mise en place d'un sens unique destiné à pacifier la circulation automobile et l'instauration d'un double-sens cyclable. Une requalification qui garantit la continuité des itinéraires à vélos et la sécurité des usagers vulnérables.





ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Prévoir les aménagements urbains de demain en améliorant la qualité de vie dès aujourd'hui, s'attacher à renforcer le dynamisme économique, agir pour l'emploi et faciliter les conditions d'accueil des étudiants, des entrepreneurs, des familles ainsi que les touristes sont autant d'axes de travail en faveur d'un territoire attractif et où il fait bon vivre.

1 GRANDS PROJETS URBAINS

Proposer un cadre de vie toujours plus attractif, tel est l'objectif de la collectivité qui agit en rénovant l'habitat bâti et en déployant des projets urbains vertueux.



ÉCO-QUARTIER DES GROUES

Depuis 2019 le site des Groues a fait l'objet d'un pré verdissement : création de plusieurs cheminements permettant sa traversée ; plantation d'arbres issus de la pépinière provisoire des Groues. La désignation en 2024 de la SEMDO comme futur aménageur du site a permis en 2025 de poursuivre et de renforcer cette démarche de pré-verdissement du futur parc dont la livraison est prévue en 2030. Parmi les avancées de l'année, figure également la nouvelle ouverture du parc côté Saint Jean de la Ruelle ou encore la préfiguration d'un parvis au niveau de la Salle d'armes Christian d'Oriol. Le projet fait par ailleurs l'objet d'une évaluation environnementale, ce qui donne lieu à différentes études encore en cours qui permettront d'alimenter une étude d'impact qui sera soumise à consultation du public. Enfin, l'association des Cycloposteurs installée dans le « jardin des Groues », contribue à créer



une dynamique en lien avec la thématique de la transition écologique qui préfigure certains des usages du futur écoquartier. Elle poursuit son activité de collecte, à vélo, de déchets organiques récupérés auprès des commerçants du centre-ville d'Orléans. Elle développe également des partenariats avec les établissements scolaires et organise des ateliers de sensibilisation au compost sur le territoire métropolitain.

RÉNOVATION URBAINE

Trois quartiers d'Orléans Métropole -l'Argonne et La Source, à Orléans et Les Chaises, à Saint-Jean-de-la-Ruelle- bénéficient d'une transformation urbaine d'ampleur, grâce au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU).



DE FUTURS ESPACES VERTS À LA SOURCE

2025 a vu le démarrage d'aménagements de différents espaces verts : sur l'îlot 12 et le jardin Élisabeth Vigée le Brun avec 72 nouveaux arbres plantés ; sur le site de l'ex-T 17 pour agrandir le jardin de la Renaissance avec des jeux pour enfants, des espaces dédiés au sport et des jardins familiaux. Du côté des immeubles, 3F Centre-Val de Loire a commencé le désamiantage de l'immeuble à démolir au cœur de la résidence Bolière, qui deviendra à terme un cheminement public. Le bailleur a également mené une concertation avec les habitants pour la résidentialisation des espaces privatifs qui accompagnera une requalification ambitieuse. Enfin, Pierres et Lumières a débuté la requalification de la T 13.



UN NOUVEL ENSEMBLE IMMOBILIER À L'ARGONNE

La construction de l'ensemble « César Franck » a été achevée avec l'ouverture de locaux commerciaux (pharmacie, tabac-presse, bureau de poste) et de bureaux, notamment occupés par des médecins. Par ailleurs, les projets d'espaces verts se concrétisent : aménagement du jardin Thérèse Laperche entouré des rues requalifiées du Pot d'Argent et du Cours aux ânes, dont il doit recueillir les eaux de pluie. Dans le secteur du Clos Boudard, les travaux du jardin Juliette Dillon ont débuté, en parallèle de la réalisation de la nouvelle voie de desserte du secteur et de la reprise de la résidentialisation des six immeubles. Les études se sont poursuivies pour le réaménagement de la place Mozart et la création du jardin Rouget-de-Lisle, en lien avec une résidentialisation des résidences de l'Orléanais. Par ailleurs, la démolition de trois immeubles du secteur Clos Gauthier a débuté ainsi que la construction d'une résidence intergénérationnelle de 41 logements sur l'îlot Wichita Est.



UNE PASSERELLE AUX CHAISES

À Saint-Jean-de-la-Ruelle, la passerelle permettant de relier la ZAC Alleville au quartier des Chaises en favorisant la mobilité douce, a été inaugurée le 28 avril. À ce titre, une subvention du FEDER (Fonds européen de développement régional) d'un montant de 1083220 € souligne son rôle pour le développement du vélo utilitaire en milieu urbain. La rue des Émeraudes a été recréée et la rue des Agates requalifiée dans sa partie nord avec l'aménagement des cheminements pour les circulations douces dont une piste cyclable, la plantation d'arbres et de massifs et l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. De plus, la restructuration du centre commercial a été poursuivie avec la livraison de l'extension au sud du bâtiment. Les études concernant l'aménagement des abords du centre commercial ont continué pour un démarrage de travaux en 2026.



UNE VISION STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE

Orléans Métropole a poursuivi en 2025 sa réflexion sur la définition d'une stratégie foncière économique et sur la prise en compte du ruissellement dans l'aménagement, afin d'anticiper les grands enjeux de la préservation du foncier et des transitions écologique et énergétique. L'année a également vu l'approbation du « bilan » à six ans du Schéma de cohérence territoriale qui confirme l'efficacité des actions engagées. Par ailleurs, une modification du Plan local d'urbanisme métropolitain est en cours, afin d'améliorer la prise en compte du bruit et la traduction réglementaire des enjeux de biodiversité et de Trame verte et bleue.



DES PROJETS D'ENVERGURE POUR INTERIVES



FICHE D'IDENTITÉ

Situé à 80 % sur le territoire de Fleury-les-Aubrais et 20 % à Orléans, à proximité de la gare des Aubrais, Interives est un projet ambitieux d'un nouveau pôle urbain d'envergure dont l'aménagement est programmé sur plusieurs années.

VOCATION

→ transformer l'entrée Nord de la métropole en créant un nouveau quartier mixte, durable et innovant, associant habitat, activité économique, formation, loisirs et vie culturelle et étudiante

→ maîtriser l'étalement urbain

→ favoriser les mobilités durables

→ penser transition écologique avec une large place au végétal, une haute performance énergétique pour les bâtiments qui sont raccordés au chauffage urbain biomasse ou encore la gestion des eaux pluviales

110 ha

3 000 logements

10 000 emplois

un futur parc linéaire de 2 km

Un transport en commun en site propre, en complément du tram et du chemin de fer



Parmi les projets concrétisés en 2025 au sein d'Interives, la réhabilitation de l'ancienne manufacture de tabac de la Seita portée par AKEN ECOSYSTEME a été présentée en juin 2025, suivie du dépôt du permis de construire en juillet. Le projet prévoit d'accueillir différentes écoles et formations, notamment le campus YNOV (formation aux métiers du numérique, de la cybersécurité et de l'innovation), un espace de coworking, des salles de formation, ainsi qu'un fablab d'artisanat. Le bâtiment accueillera également un tiers-lieu ouvert au public avec restauration, animation, notamment culturelle et musicale, ainsi que deux amphithéâtres. Le bâtiment des SHEDS pourra à terme accueillir quelque 4 000 personnes. Compte tenu de l'architecture du bâtiment, le parti a été pris d'aménager au centre une forêt de plus de 200 arbres, ouverte à tous.



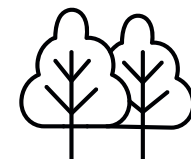
L'espace de coworking et d'animation « Moule A Gaufres », qui occupait de façon transitoire une partie du bâtiment sera délocalisé dans un autre bâtiment. Au cours de l'été 2025, le Moule à Gaufres a proposé un programme culturel pour animer le quartier.

Enfin, le projet de Scène de musiques actuelles (SMAC), porté par la ville d'Orléans a abouti au dépôt d'un dossier de permis de construire en fin d'année. Cette future SMAC, envisagée à l'horizon 2028, permettra de doter le territoire d'un équipement dimensionné pour des concerts et événements d'envergure nationale.



REQUALIFICATION DES MAILS

Concernant le projet de requalification des mails, l'année a été consacrée à la procédure du dossier d'évaluation environnementale soumis à enquête publique en 2025, dont l'arrêté préfectoral a été accordé en août 2025.



REQUALIFICATION DE LA PLACE PAUL BERT

Le projet de requalification de la Place Paul Bert, porté par Orléans Métropole, la Ville d'Orléans et la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle est entré en phase opérationnelle en 2025 avec la création d'un carrefour à feu entre la rue Henri Pavard et la rue Mistigri et la plantation d'une vingtaine d'arbres. Ce projet a vocation à offrir une entrée ouest du territoire plus apaisée, mieux sécurisée et végétalisée.



2 RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

Renforcer l'attractivité du territoire passe par la mise en valeur des sites d'intérêt naturel et des équipements permettant d'accueillir des événements à portée nationale ou internationale. C'est aussi faire connaître les richesses du territoire et accueillir les touristes et visiteurs dans une démarche de tourisme durable et de qualité.

POUR UN TOURISME DURABLE ET DE QUALITÉ



L'Office de tourisme a obtenu en avril 2025, le label national « Destination innovante durable ». Pilote d'une dynamique collective associant des lieux emblématiques comme le Parc Floral, des événements majeurs comme le Festival de Loire ainsi que des professionnels du secteur, c'est l'ensemble de la destination Orléans Val de Loire qui devient officiellement durable. Ce label atteste de la bonne réalisation des actions sur lesquelles d'Office de tourisme s'est engagé autour de huit enjeux :

- Déployer une gouvernance ouverte et transparente
- Renforcer la mobilité durable pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à 2050
- Favoriser la consommation responsable et lutter contre le gaspillage
- Faire du tourisme un moteur de l'inclusion
- Valoriser l'économie et protéger le patrimoine de la destination
- Mobiliser les ressources pour favoriser l'innovation durable dans le secteur touristique
- Impliquer les touristes, les professionnels et les organisateurs d'événements dans la dynamique durable
- Apporter une attention spécifique à la sécurité des publics

Dans la même démarche de reconnaissance du travail engagé, le label « Qualité Tourisme » détenu depuis 2020 par l'Office du tourisme a été renforcé par le prestigieux label : « Destination d'excellence », qui renforce les exigences qui concernent l'écoresponsabilité et l'accessibilité. Enfin, l'opération « Le Bon Accueil » a été lancée avant l'été : une initiative innovante et festive pour célébrer l'art d'accueillir et renforcer l'attractivité d'Orléans Métropole.



Taxe de séjour :

1 947 592 €
(+ 5,65 % par rapport à 2024) dont 550 K€ versés par les opérateurs numériques (+ 2,89 % par rapport à 2024)

Fréquentation de l'Office de tourisme :

+ de 170 000 visiteurs
(161 000 en 2024); 31 % d'étrangers, 69 % de Français

67 051 spectateurs au son & lumières sur la cathédrale pendant l'été.

DESTINATION ORLÉANS

« Belle et Re-belle », tel est le nom de la campagne produite par Destination Orléans Val de Loire et présentée à Paris, Amsterdam, Bruxelles, Londres ou encore Francfort du 10 mars au 7 avril. Une nouvelle campagne d'affichage et digitale dont les visuels valorisent des paysages emblématiques de la métropole orléanaise – bords de Loire et monuments historiques –, tout en intégrant des éléments modernes et dynamiques : une synthèse entre tradition et modernité.



DÉCOUVRIR LES COMMUNES AUTREMENT

Pour valoriser le patrimoine historique et naturel des communes de Chécy et de Bou, deux parcours touristiques « Chécy, terre de vigne » et « Parcours historique de Bou », ont été inaugurés en 2025. Ludiques et pédagogiques, ils proposent aux visiteurs de partir à la rencontre de l'histoire des deux communes et de découvrir leur riche patrimoine. Deux projets issus d'une collaboration étroite entre Orléans Métropole, les communes de Chécy et de Bou, ainsi que l'association CAP (Chécy, les Amis du Patrimoine).



Pendant l'été 2025, 18 guinguettes, réparties à travers la métropole, sont venues animer la belle saison, avec le même leitmotiv : la convivialité et le plaisir de se retrouver. Elles étaient présentées dans un guide actualisé pour permettre aux habitants et aux touristes de pouvoir connaître cette offre large et diversifiée.

C'est une initiative collaborative et éco-responsable mise en œuvre par les Offices de tourisme d'Orléans et de Tours : la création du « Pass Loire à Vélo », à l'occasion des « 20 ans » de la Loire à Vélo, pour encourager les visiteurs à découvrir cet itinéraire incontournable qui attire chaque année près de 2 millions de cyclistes, au cœur d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel



C'est un regroupement d'importance qu'Orléans Métropole a accueilli entre le 3 et le 10 août 2025 ! Pas moins de 8 000 cyclotouristes ont occupé l'espace lors de la semaine fédérale du cyclotourisme : 1 500 emplacements réservés sur le camping prévu à cet effet et le reste des participants logés dans des hôtels et gîtes locaux. Un événement qui a permis de rappeler que la métropole d'Orléans est une des capitales majeures du vélo en Europe.





FICHE D'IDENTITÉ

Pour compter parmi les territoires les plus performants à l'échelle nationale et européenne, Orléans Métropole s'est dotée d'un lieu unique, réunissant des structures innovantes et complémentaires. Un équipement qui répond également à des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE.

VOCATION

→ répondre à tout projet d'événement de grande ampleur – concert, rencontre sportive de haut niveau, salon professionnel ou grand public, convention d'entreprise – grâce à un équipement modulable

Une Arena

homologuée pour les compétitions sportives internationales, qui peut accueillir jusqu'à 10 150 personnes en configuration assise

Un Palais des Congrès

doté d'un auditorium de 1 000 places assises, de salles de sous-commissions et d'une vaste terrasse panoramique

Un Parc des expositions

divisible en 4 halls indépendants, permettant d'accueillir plusieurs manifestations simultanément sur une surface de plus de 15 000 m²

un Zénith

salle de spectacles entièrement modulable et totalement équipée

EN BREF

Parmi les événements phare accueillis en 2025 au sein de CO'Met, les Rencontres nationales des transports publics sont le rendez-vous de référence pour les acteurs du transport public et de la mobilité durable. Un moment qui confirme le rôle d'Orléans comme territoire engagé dans les transitions écologiques et l'innovation dans le domaine des transports.

CO'MET, POINT DE RENCONTRE DE NOMBREUX ÉVÉNEMENTS



En 2025, CO'met a poursuivi sa dynamique en accueillant 219 événements rassemblant plus de 960 000 spectateurs et visiteurs. Ces manifestations ont couvert un large spectre d'activités: rencontres sportives majeures (OLB, Les Septors, le CO'Met Orléans Open), concerts et spectacles d'envergure avec des artistes tels qu'Indochine (six représentations consécutives),



Santa, -M-, ou encore Les Bodin's, ainsi que de nombreux salons professionnels et grand public (Loisirs créatifs, Foire d'Orléans, Salon de l'habitat et de la gastronomie, Salon de la moto).

L'équipement est géré par Orléans Events, qui a été certifié ISO 20121, pour son engagement en faveur d'une gestion responsable des événements. En 2025, l'équipement a connu une réduction de son empreinte carbone :

- CO'Met : -0,2 %.
- Zénith : -22,9 % (notamment grâce au relamping LED).
- Centre de conférences : -11,3 %.

Parmi les actions menées en matière d'inclusion et de formation, un partenariat a été reconduit avec France Travail, l'Ecole de la deuxième chance et le lycée Sainte-Croix Saint-Euverte lors du Salon de la gastronomie & des vins 2025, notamment sur la gestion de la conciergerie. Ou encore dans le domaine de la gestion des espaces verts, avec la mise en place d'un éco-pâturage pour l'entretien naturel des espaces verts et la reconduction du partenariat avec un ESAT pour le maintien des espaces verts.

RAYONNEMENT DU TERRITOIRE



LES ENTREPRISES ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les deuxièmes Rendez-vous 360° de l'éco se sont déroulés en février 2025 sur le thème de l'intelligence artificielle. Cet événement, organisé par Orléans Métropole à CO'Met est destiné aux acteurs économiques. Il avait vocation à interpeller et questionner les quelque 600 participants : Comment s'approprier l'IA ? Comment intégrer-on le facteur humain en interrogeant l'IA ? Être acteur ou être soumis face à l'IA ? Une rencontre riche en enseignements, articulée autour de l'intervention d'un grand témoin spécialiste du numérique, Guy Mamou-Mani.

VIVRE À ORLÉANS

Afin d'attirer de nouveaux talents, de fidéliser ceux qui y vivent et y travaillent déjà et d'accompagner le développement économique du territoire, Orléans Métropole a lancé sa première campagne d'attractivité. Elle a associé à ce projet les acteurs du territoire –chefs d'entreprise, étudiants et familles, tous résidents et usagers à part entière de la métropole–.



CAP SUR BRICY

Le week-end des 24 et 25 mai, la base aérienne 123 Orléans-Bricy a accueilli le Meeting national de l'Air 2025. Démonstrations aériennes, shows impressionnants et animations ont attiré des milliers de visiteurs. Orléans Métropole était présente pour valoriser l'attractivité du territoire et soutenir cet événement phare.

EN BREF

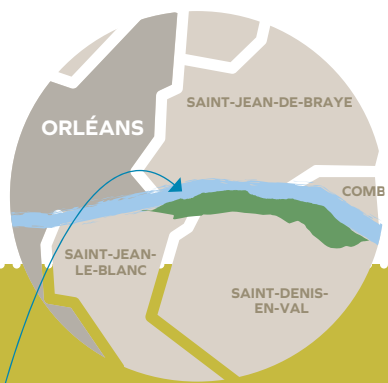
L'offre d'accompagnement des entreprises par la collectivité s'est étoffée en 2025 par un cycle de conférences sur les thématiques de la transition :

- Tri des déchets et démarches d'écologie industrielle et territoriale, le 25 mars (42 participants)
- Présentation des sociétés à mission, le 6 février (32 participants)
- Présentation de la communauté du Coq Vert, le 6 mars (14 inscriptions)

ZOOM SUR L'ÉCONOMIE LOCALE



Le Festival de Loire 2025 a été l'occasion pour Orléans Métropole de mettre en valeur le savoir-faire local. Son stand, « La Fabrique orléanaise » installé sur les quais, a accueilli des acteurs incontournables de l'économie locale : Cafés Jeanne d'Arc, l'OLB, Martin Pouret, Duralex, Vitrail & co, ou encore Sébastien Papion... sans oublier les Compagnons du devoir, le Cotiganc d'Orléans ou encore la Chocolaterie royale ou Louise Rué.



PARC DE LOIRE



AMÉNAGEMENT DU BELVÉDÈRE DES CAPUCINS

Le long de la levée des Capucins à Saint-Jean-le-Blanc, sur un ancien délaissé ferroviaire aménagé en remblais dans le lit mineur de la Loire, un espace a été aménagé en promenade en bord de Loire complétée par une placette dans le secteur ouest du site. L'ensemble offre un panorama unique sur le fleuve : des points de vue paysagers sur le centre ancien, en rive opposée, ont été mis en valeur et du mobilier de détente a été installé. La suppression d'une aire de jeux vétuste a permis de désimperméabiliser le site et une prairie favorisant la biodiversité remplace désormais la pelouse urbaine. Enfin, la réfection des escaliers existants a permis d'améliorer l'accès aux piétons et des bancs en pierre de Souppes, ont été installés.



FINALISATION DU FIL DE LOIRE

La dernière séquence du Fil de Loire a été aménagée, à la porte d'entrée ouest du parc à Saint-Jean-le-Blanc. Cette portion, appelée « Accroche urbaine », marque la transition entre le centre-ville d'Orléans et les espaces naturels préservés du Parc. Il permet ainsi de mettre en valeur le paysage ligérien et de préserver la très forte valeur écologique des espaces. Des cheminements en calcaire ont été créés, la berge renforcée et du mobilier a été posé.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION

Véritable outil de préservation écologique du Parc, le Plan de gestion a vu sa mise en œuvre débiter avec des premières actions :

- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (lauriers, renouée du Japon, Ailanth glanduleux)
- Mise en place de ganivelles pour fermer des accès au corridor écologique du Rio et préserver et développer la biodiversité
- Lancement d'importants travaux de fauche et débroussaillage sur des secteurs ciblés du Parc, notamment les prairies humides, afin d'améliorer les conditions d'accueil de la faune sauvage et favoriser la diversité des milieux et l'installation de nouvelles espèces.



Afin de promouvoir le Parc de Loire auprès du grand public, une campagne de communication institutionnelle d'envergure a été mise en place en juillet, via plusieurs supports : affichage : radio ; réseaux sociaux et exposition photos installée sur les grilles de l'Hôtel Grosloir, ont contribué à faire connaître cet espace naturel et à le situer sur le territoire métropolitain.

EN BREF

Pour la troisième année, l'Escapade a pris possession du Parc de Loire, le 10 mai, avec de nombreuses animations. Une trentaine d'associations a proposé au public un large programme d'activités : découverte du Parc à vélo, paddle, ateliers pour observer la nature et comprendre la biodiversité, baptêmes de voile, initiation au BMX, au handball, au discgolf...

COMMENT ACCÉDER

En transports en commun :

- Tramway Ligne A, arrêt Tourelles-Dauphine (à 800 m)
- En bus, ligne IC (période estivale)
- En navette fluviale « BatOLOire » (période estivale)

À pieds ou à vélo :

- Depuis le centre-ville d'Orléans, en empruntant le Pont George-V et le sentier des Tourelles
- De nombreux sentiers à parcourir dans le Parc, notamment la Loire à Vélo

En voiture, depuis la Levée de la Chevauchée, 3 parkings sont à disposition

FICHE D'IDENTITÉ

Vaste espace naturel urbain situé entre Orléans et Saint-Denis-en-Val, le Parc de Loire conjugue préservation de la biodiversité et activités sportives, culturelles et de loisirs. Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, il fait l'objet depuis 2020, de nombreux aménagements et animations sur la base d'un Plan guide, qui prévoit une approche novatrice en matière d'aménagement et intègre les contraintes des zones inondables et des sites protégés.

VOCATION

- mettre à disposition du public et des touristes un espace vert privilégié situé à proximité d'Orléans aménagé et doté d'infrastructures de loisirs
- préserver les espaces naturels et les espèces végétales et animales qui l'occupent.

340 ha de superficie totale, dont 75 ha de plan d'eau et 70 ha dédiés aux activités de loisirs

196 ha de surface classée en site Natura 2000

80 ha de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

75 ha de plan d'eau

14 types d'habitats naturels

341 espèces végétales

73 espèces d'oiseaux nicheurs

15 espèces de chiroptères (chauves-souris)



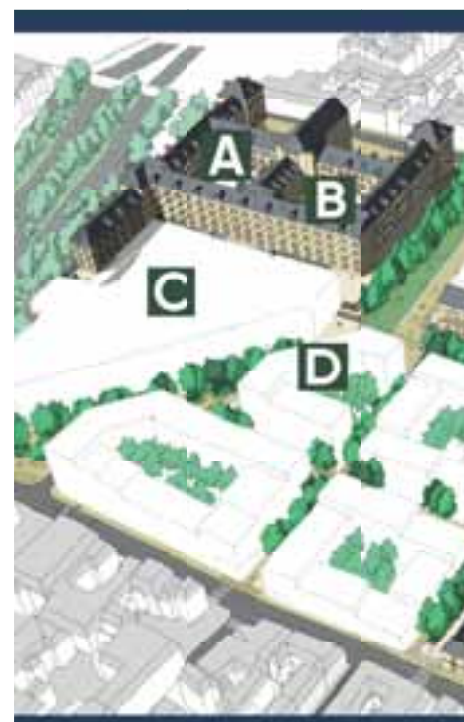
3 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION



Grâce à une offre de formation et des conditions d'accueil qui se développent, la proximité de Paris et un environnement privilégié à taille humaine, Orléans est une ville où il fait bon étudier.

CAMPUS CARMES MADELEINE: LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

En parallèle des travaux engagés en 2024 sur les bâtiments historiques existants de l'ancien hôpital Porte Madeleine, la construction du pôle enseignement a démarré en 2025, de même que celle du restaurant du CROUS et des 160 logements.



- A** ÉCOLE SPÉCIALE NATIONALE DE TRAVAUX PUBLIC (ESTP)
- B** UNIVERSITÉ D'ORLÉANS - FACULTÉ DE DROIT ÉCONOMIE GESTION (DEG) PÔLE ADMINISTRATION ET RECHERCHE
- C** UNIVERSITÉ D'ORLÉANS - FACULTÉ DE DROIT ÉCONOMIE GESTION - PÔLE ENSEIGNEMENT
Construction d'un nouveau bâtiment accueillant salles de cours, amphithéâtres, bibliothèque universitaire, espaces de travail et de vie étudiante
- D** ILOT 1 - CROUS
Bâtiment comprenant un restaurant universitaire et une résidence-services de 160 logements étudiants



BIEN ÉTUDIER À ORLÉANS

Figurant parmi les villes préférées des étudiants, Orléans n'a cessé de progresser dans les classements nationaux, notamment grâce aux conditions de vie offertes. En effet, le coût de la vie étudiante fait partie des plus bas de France, avec entre autres des abonnements de transports en commun et des loyers très compétitifs. En 2025, Orléans Métropole a reçu le prix de la 3^e ville étudiante de France où il fait bon étudier, dans la catégorie 20 000 à 40 000 étudiants, avec 3 points forts : les mobilités, l'accessibilité au logement étudiant et l'attractivité : 1^{re} avec 85 % des étudiants qui la recommandent pour leurs études. (Source l'Étudiant palmarès 2025)

CHIFFRES CLÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

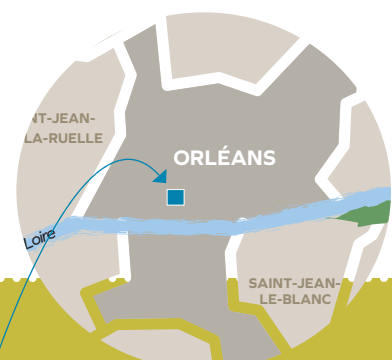
23 020 étudiants
au sein de **45** établissements
d'enseignement supérieur

4
pôles scientifiques et
technologiques

2 600 chercheurs
dans les laboratoires académiques
de recherche au sein de **37** unités
de recherche, **3** organismes
nationaux de recherche et
un centre hospitalier universitaire

14 386 étudiants
à l'Université d'Orléans ;
19 % d'alternants dans le domaine
de l'ingénierie en 2023
(**16 %** au niveau national)

L'Université d'Orléans est située
dans le rang **76/100** en
ingénierie minière et minérale et
dans le rang **201/300** en sciences
de la terre dans le classement
thématique de Shanghai 2023



FICHE D'IDENTITÉ

La construction d'un nouveau Centre hospitalier à La Source a libéré, en centre-ville, l'ancien hôpital Madeleine à l'origine d'un projet ambitieux de campus universitaire en plein centre-ville porté par Orléans Métropole. Il accueillera à terme la faculté de Droit Économie Gestion, permettant de libérer de l'espace sur le campus de la Source permettant le déploiement de la faculté de médecine. Le Campus Madeleine accueillera aussi d'autres formations supérieures comme l'ESTP, école des travaux publics, qui s'est installée dès la rentrée 2022. Le projet Campus Madeleine constitue également une opération ambitieuse en matière de sobriété énergétique, pour la réhabilitation comme pour la construction neuve.

VOCATION

- renforcer l'attractivité du territoire
- dynamiser le centre-ville
- répondre aux besoins croissants de formation et d'innovation.

4 500
étudiants

6 amphithéâtres
de 100 à 600 places

5 800 m² de pôle administratif
et recherche

Des espaces
dédiés à la vie
étudiante

1
restaurant
du CROUS

160
logements

1
learning
center

1
cafétaria

600 places de
stationnement
vélo



POUR DES CAMPUS DURABLES

Dans le cadre du label « Agir ensemble », Orléans Métropole est acteur au sein de l'alliance d'Orléans au service du développement durable constituée avec l'Université d'Orléans, le CROUS Orléans-Tours, les CFA du campus des métiers d'Orléans, ISC Paris, Excelia, le CESI ainsi que la Fédération des associations étudiantes Ô'Campus.

Diverses actions mobilisent chaque année étudiants et établissements d'enseignement supérieur, pour un campus durable au sein de territoires durables.

À noter parmi les actions menées dans l'année scolaire 2024-2025, trois journées de déconnexion ainsi qu'un lieu de déconnexion, une collecte numérique, une soirée ciné-débat sur les dangers du streaming ou encore la promotion des déplacements à vélo.



592 kg de matériel numérique collectés, dont 30 % réemployés et 70 % orientés vers la filière de dépollution

4036 km parcourus sur Géovélo ; plus de 450 trajets enregistrés dans le cadre de Mai à vélo

446 nouveaux logements en résidences étudiantes livrés en 2025, au sud, au centre et au nord du territoire métropolitain

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR S'ÉTOFFE

En 2025, Orléans Métropole a mis à disposition des locaux pour accueillir provisoirement l'école des psychomotriciens dans l'attente du déménagement de la composante Droit-Économie-Gestion en centre-ville et de l'aménagement de ces locaux pour la faculté de médecine. La formation en psychomotricité forme de futurs professionnels de santé et auxiliaires médicaux qui conçoivent, élaborent et réalisent des actions d'éducation psychomotrice, de prévention, d'éducation pour la santé, de rééducation, de réadaptation et de thérapie psychocorporelles.

EN BREF

En 2025, la plateforme de parrainage Ôpe a mis en relation 134 étudiants orléanais avec des habitants disposés à les soutenir dans leurs démarches administratives, recherches de logement, de stage, ou tout simplement échanger en toute convivialité. Pour la première fois, une soirée de rencontre entre les parrains et les étudiants a eu lieu le 20 mai au musée des Beaux-Arts. Une soirée conviviale, qui a aussi permis de réaliser de nouveaux parrainages.



LE CFA ORLÉANS MÉTROPOLE ENGAGÉ DANS LA MOBILITÉ DURABLE

C'est sur le thème de la mobilité durable que le CFA d'Orléans Métropole et plus globalement le Campus des Métiers ont été retenus dans le cadre du premier appel à projets AVEC (Appel à projets vie étudiante et de campus), lancé par la Région Centre-Val de Loire pour améliorer la vie étudiante.

Quatre actions ont été mises en œuvre à destination de l'ensemble des apprentis du Campus :

- Fresque de la mobilité, avec 2h de sensibilisation aux enjeux climatiques de la mobilité
- Eco-conduite, avec un jeu avec buzzer destiné à favoriser une conduite plus respectueuse de l'environnement
- Blablacar Daily, en partenariat avec BBCEasy, pour la création d'une communauté « Campus des Métiers » encourageant le covoiturage
- Prévention routière, grâce à des ateliers proposés par des bénévoles sur les effets de l'alcool au volant, de la fatigue, de l'utilisation de son smartphone, de la vitesse et l'importance d'être vigilant ; la prise de conscience de l'impact d'un accident grâce à un simulateur...



En parallèle, une étudiante du CFA a pu partir pour six mois de stage sur l'île de Fuerteventura aux Canaries dans le cadre du programme Erasmus+. Elle a pu y parfaire ses compétences techniques et développer ses connaissances linguistiques.

Enfin, le CFA a ouvert, à la rentrée 2025, une nouvelle formation : le Titre Professionnel Technicien de Production Industrielle (TPI). L'établissement interprofessionnel implanté depuis plus de 50 ans sur le territoire orléanais propose 19 formations du CAP au BAC+3, avec un taux de réussite aux examens supérieur à 80 %.



La remise des diplômes au CFA a mis à l'honneur les 215 apprentis diplômés en juillet 2025 avec un taux de réussite de 94 % en CAP, de 84 % en BAC PRO et de 80 % en BTS.

À LA RENCONTRE DES ÉTUDIANTS

Chaque année, de nombreux événements sont proposés aux étudiants, comme la Journée d'accueil des nouveaux étudiants (JANE) organisée le 2 octobre au Campo Santo qui a rassemblé plus de 2 600 étudiants, 35 associations étudiantes et 27 partenaires autour d'animations, concerts et DJ. De même, la Nuit des étudiants du Monde s'est tenue le 15 octobre à la patinoire d'Orléans, avec près de 250 étudiants de 44 nationalités différentes. Par ailleurs, Orléans Métropole a rencontré un grand nombre d'étudiants et leurs parents aux salons de l'Étudiants de Paris et d'Orléans pour leur présenter les offres de formation, de logements, de transports ou encore sur la vie étudiante. Enfin, la collectivité a organisé en partenariat avec Info Jeunes Loiret le forum « un job pendant mes études » à l'Université d'Orléans le 30 septembre ainsi qu'un atelier préalable, le 23 septembre, pour permettre aux étudiants de rédiger leur CV et de se préparer à un entretien. 292 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement et rencontré près de 25 entreprises présentes.

4 DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET VILLE INTELLIGENTE

Parce que le numérique occupe une place grandissante dans notre quotidien, Orléans Métropole s'attache à mettre ce dernier au service d'une meilleure qualité de vie en ville. Elle veille également à faciliter son utilisation par le plus grand nombre.

RENDRE LE NUMÉRIQUE ACCESSIBLE À TOUS



Afin de lutter contre la fracture numérique sur le territoire, Orléans Métropole a confié l'animation de ses actions en faveur de l'inclusion numérique, au consortium métropolitain RES'O pour l'inclusion numérique, dont la convention de gouvernance a été renouvelée fin 2024. Le RES'O assure l'animation et la gestion d'un réseau d'inclusion numérique sur le territoire métropolitain. Il favorise des actions concrètes, dont les premières ont été mises en œuvre en 2025. Elles ont permis de renforcer les échanges avec les structures de médiation numérique du territoire, autour de trois axes majeurs : la professionnalisation des acteurs, la mise en réseau des structures et le déploiement d'actions à destination du public. L'année a vu l'avancement de trois projets structurants : le recrutement de dix nouveaux bénévoles afin de renforcer le maillage territorial de l'accompagnement numérique ; le développement de quatre relais numériques qui ont permis la distribution de 70 équipements informatiques ; le déploiement du dispositif « Pass Autonomie numérique », qui offre aux habitants de la métropole l'accès à des ateliers numériques favorisant leur montée en compétences. À ces actions s'est ajoutée l'organisation de la journée annuelle des partenaires, consacrée à la thématique : « Le numérique, quel levier pour les jeunes ? ».

175 actions conduites par le RES'O, pour environ 800 personnes

30 000 déplacements d'agents de la collectivité évités chaque année, grâce à l'utilisation des vues 3D réalisées sur 1 800 km de voirie

230 postes de travail et 50 écrans fournis par la Métropole reconditionnés ou recyclés, en lien avec Emmaüs Connect et la filière LaCollecte.Tech.



5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Sur la base d'une feuille de route adoptée en 2025, les entreprises, acteurs essentiels d'un territoire dynamique bénéficient d'un accompagnement dans leur développement et dans leurs recrutements.

UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'INNOVATION 2040

Adoptée en 2025, la stratégie de développement économique et d'innovation 2040 offre une feuille de route structurante pour renforcer l'attractivité économique, accélérer les transitions et soutenir les filières d'avenir. Elle pose une vision commune et opérationnelle pour l'ensemble des acteurs métropolitains, à travers quatre axes structurants :

- ▶ Animer et valoriser un territoire attractif où il fait bon vivre, travailler et entreprendre
- ▶ Accompagner les entreprises dans la transition environnementale, en positionnant l'écologie comme levier de compétitivité
- ▶ Consolider les filières économiques existantes, notamment industrielles et technologiques
- ▶ Faire émerger les filières de demain en stimulant l'innovation et l'entrepreneuriat.

Ce document constitue désormais le cadre de référence pour l'ensemble des missions de la collectivité et organise l'action publique pour y parvenir. Dans ce cadre, Orléans Métropole a poursuivi son accompagnement des entreprises à travers le suivi des projets, l'appui aux implantations, l'animation du tissu économique et le soutien à l'innovation. Elle organise également des événements, contribuant à la montée en compétences des acteurs économiques ou à la mise en relation d'entreprises, notamment dans



EN BREF

- Deux conférences ont été organisées en collaboration avec la CCI du Loiret :
- ▶ La décarbonation le 15 juin (35 participants)
 - ▶ Améliorer les usages de l'eau par les entreprises le 9 octobre (38 participants)

En complément, un atelier formation sur l'éco-conception a été proposé à une dizaine d'entreprise le 29 avril.

CHIFFRES CLÉS « TERRITOIRES D'INDUSTRIE » SUR LA PÉRIODE 2024-2025

60 actions ont été conduites

51 actions réalisées

7 actions en cours de réalisation

1 171 entreprises industrielles mobilisées en cumulées

888 intentions de recrutement déclarées

6 forums emploi organisés

25 événements thématiques industriels

4 opérations de sensibilisation à l'industrie

180 visites d'entreprises industrielles

3 LIGNES DE PRODUCTION RELOCALISÉES :

Honda
Relocalisation d'une activité industrielle en France (États-Unis vers la France)

Rel Crouzet
Relocalisation de 2 chaînes de production d'assemblage de relais et nouveaux produits (Paris vers Orléans Métropole)

Duralex
1 entreprise industrielle sauvegardée



PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE

Orléans Métropole, en collaboration avec les entreprises et les acteurs locaux et dans le cadre du label Territoires d'Industrie, a engagé trois actions visant à promouvoir la place des femmes dans les entreprises industrielles :

- Vis ma vie : immersion réelle de femmes souhaitant découvrir un métier industriel : 14 entreprises et 22 jeunes et demandeurs d'emploi ont profité de cette organisation.
- Micro-trottoir « Brisons les préjugés » : outil de communication direct destiné à lutter contre les stéréotypes
- Exposition photo : présentation de parcours de femmes qui ont choisi de s'épanouir dans des métiers souvent perçus comme masculins ; 14 entreprises et 16 professionnelles

Ces actions sont intégrées dans le programme associé à la labellisation « Territoires d'Industrie », dans laquelle Orléans Métropole et la Communauté de communes de la Beauce-Loirétaine sont engagés jusqu'en 2027. Ce programme national, vise à réindustrialiser le pays en accompagnant la structuration de projets industriels, autour de quatre axes : la transition écologique et énergétique ; l'innovation ; le développement des compétences ; le foncier industriel.

2025 a été marquée par le lancement d'un diagnostic territorial sur les enjeux industriels du label, avec plus de 50 visites d'entreprises. En parallèle, la première rencontre des dirigeants industriels a réuni 40 dirigeants, représentant 89 % de l'emploi industriel du Territoire d'Industrie.



EN BREF

Orléans Métropole a conçu et réalisé, au printemps 2025, une newsletter économique, destinée à rappeler les grands rendez-vous et à mettre en valeur les acteurs économiques du territoire. Elle est diffusée tous les mois en version électronique aux acteurs du monde économique, permettant à la fois de créer un lien et de valoriser la richesse et la diversité du tissu économique orléanais.



CHIFFRES CLÉS « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE »

620 projets accompagnés sur la période 2020-2025 (implantations, développement, subventions, aménagement...).

250 dossiers accompagnés

37 structures hébergées au Lab'O Village by CA et 9 structures au Agreen Lab'O.

37 entreprises hébergées dans les 3 pépinières métropolitaines (Olivet, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye).

LES ATOUTS DU TERRITOIRE

À l'occasion de la 24^e édition du Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI), qui s'est tenu du 9 au 11 décembre 2025 à Paris, Orléans Métropole a participé à l'espace collectif régional porté par Dev'up Centre Val de Loire pour valoriser les projets et biens fonciers ou immobiliers du territoire. Outre sa présentation globale du dynamisme économique métropolitain et des retours d'expérience d'acteurs implantés localement, la Métropole a également lancé d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la reconversion de la friche industrielle d'Alstom, située dans le parc d'activités Archimède à Saint-Jean-de-Braye, dont l'ambition globale est de la transformer en un site totem de l'économie circulaire, créateur d'emplois et moteur de la transition écologique.

63 contacts qualifiés recensés sur le stand d'Orléans Métropole



SOUTENIR LES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

2024 a connu une forte impulsion pour soutenir l'entreprise Duralex, qui a été poursuivie en 2025 avec l'acquisition du foncier bâti du site par la Métropole pour 5,6 M€, ainsi que son appui au développement des énergies renouvelables.

En parallèle, la collectivité a apporté un soutien sans réserve à Pharmazon, plateforme d'e-commerce menacée par Google de fermer son compte « Google shopping », sans lequel son activité n'est plus possible. Créée à Orléans, cette start-up livre les produits parapharmaceutiques commandés par les particuliers directement dans les pharmacies de leur quartier.

Enfin, à la suite de la liquidation judiciaire du groupe Brandt, Orléans Métropole s'est mobilisée pour explorer toutes les pistes permettant d'éviter une disparition définitive du site Brandt de Saint-Jean de la Ruelle.



CHIFFRES CLÉS « EMPLOI »

2 807 candidats, **105** entreprises et + de **700** offres au Rendez-vous pour l'emploi « Alternance »

450 visiteurs au Jobdating « 100 % Industrie »



LA GOUVERNANCE



Pour assurer ses missions au service des habitants et du territoire, Orléans Métropole s'appuie sur une organisation dédiée et des services supports chargés de développer des outils et de contribuer aux conditions de travail pour l'ensemble des agents de la collectivité.

1 FINANCES

LE BUDGET 2025 TOURNÉ VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Grâce à une gestion rigoureuse et malgré un environnement économique qui a encore pesé sur les dépenses (ponctions de l'État dans le cadre de la loi de Finances 2026, taux d'intérêt élevés), le budget 2025 d'Orléans Métropole lui a permis de continuer à investir pour le développement de son territoire, le bien-être de ses habitants et à mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

Sur un budget global de 552,2 M€, Orléans Métropole a consacré :

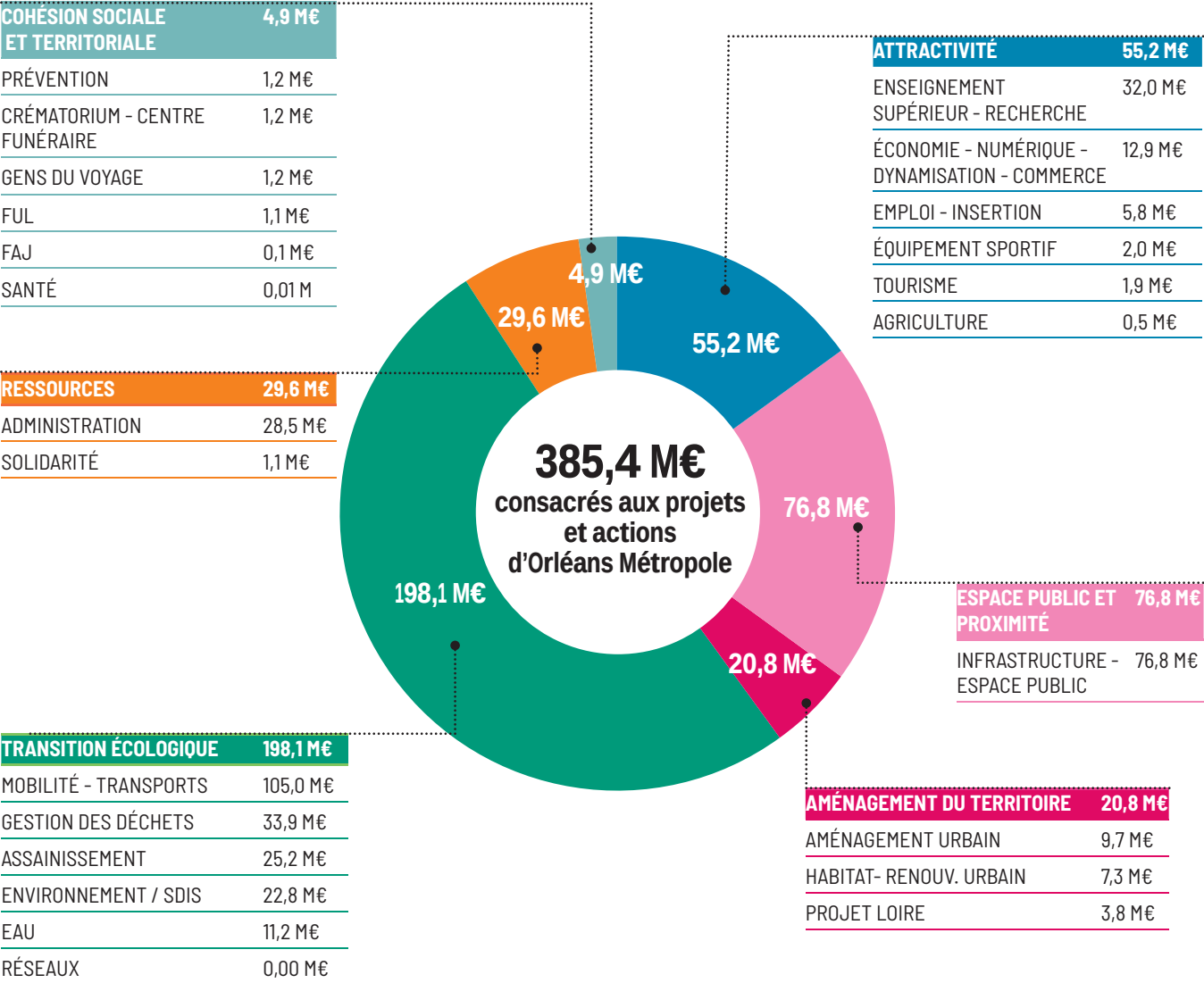
385,4 M€ aux différents projets et actions (267,2 M€ en fonctionnement et 117,3 M€ en investissement)

166,8 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes

Parmi les principaux investissements et réalisations 2025, on peut citer :

- les voiries communales et métropolitaines, y compris itinéraires cyclables (35,1 M€)
- l'enseignement supérieur (25,6 M€)
- les acquisitions de bus électriques et hybrides et les travaux en faveur de la mobilité (12,5 M€)
- les travaux de rénovation et création de réseaux d'assainissement (8,6 M€)
- les opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (6,5 M€)
- le passage en LED de l'éclairage public (5,1 M€)
- la gestion de l'eau potable (5,1 M€)
- la gestion des déchets (2,8 M€)

RÉPARTITION DES PROJETS ET ACTIONS FINANCÉS EN 2025



En 2025, de nouvelles subventions importantes ont contribué à accélérer la transition écologique du territoire :

DU DÉPARTEMENT DU LOIRET 500 000 € pour le Campus Madeleine (3 500 000 € versés en 2025 dans le cadre du Volet 4) ; 101 312 € pour le franchissement en mode doux du pont Saint-Nicolas	DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE 10 300 000 € pour le Campus Madeleine ; 370 000 € pour l'aménagement des espaces publics du quartier des Chaises à Saint-Jean de la Ruelle
--	--

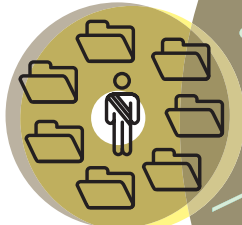
DE L'ÉTAT 8 100 000 € pour le Campus Madeleine ; 542 934 € pour la valorisation de chaleur fatale sur l'unité de Saran ; 281 172 € pour Coda School ; 117 598 € pour les travaux de comblement de cavités souterraines au 16 place Léonard de Vinci à Orléans	EUROPE : 2 000 000 € pour le Campus Madeleine ; 1083 220 € pour la passerelle des Chaises à Saint-Jean de la Ruelle
--	--

DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE 428 580 € pour la requalification des rues Navrin et Coq à Olivet ; 299 490 € pour la requalification du giratoire des Sapins à Orléans La Source ; 84 819 € pour la mise à jour des schémas directeurs eau/ assainissement et évolution tarifaire associée ; 76 848 € pour la requalification de la rue des Bruères à Saran	ADEME 28 743 € pour l'étude de faisabilité de valorisation de chaleur fatale sur le site industriel Duralex pour alimenter un réseau de chaleur sur la ville de la Chapelle-Saint-Mesmin
---	--

2 LES INSTANCES

Orléans Métropole réunit 22 communes autour d'objectifs et de moyens partagés. Elle est présidée par Serge Grouard, maire d'Orléans, élu en 2021 par les représentants des communes. Présentation des différentes instances qui la composent.

LES COMMISSIONS



1

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Six commissions thématiques, conduites par le président d'Orléans Métropole, ont un rôle consultatif. Elles instruisent les dossiers relevant de leurs compétences et émettent des avis sur les projets soumis au Conseil métropolitain pour décision. Tous les élus titulaires du Conseil métropolitain sont membres d'au moins une commission thématique.

- Commission Attractivité
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Espace public et proximité
- Commission Cohésion sociale et territoriale
- Commission Ressources
- Commission Transition écologique

2

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Instance de concertation entre les communes membres, la conférence des maires veille à l'application des statuts, émet un avis sur les évolutions statutaires, sur le projet de règlement intérieur du conseil métropolitain et sur l'intérêt métropolitain. Elle arbitre le cas échéant les avis des commissions avant de les soumettre au conseil métropolitain, et peut être interrogée sur des questions ne relevant pas d'une commission thématique.

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN



89
élus

CONFÉRENCE DES MAIRES

22
maires

LE BUREAU (VOIR P.60)

20 10
vice-présidents conseillers délégués

3

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Lieu d'échange à l'échelle intercommunale, le Conseil de développement a vocation à être force de proposition auprès des élus métropolitains. C'est un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, qui contribue à enrichir les politiques publiques locales. Il réunit des acteurs bénévoles d'horizons différents qui apportent leur connaissance du terrain et leurs points de vue pour émettre des avis et des contributions sur les enjeux majeurs du territoire.

Sa composition a été fixée lors des conseils métropolitains du 26 novembre 2020 et du 22 avril 2021, ainsi que les missions qui lui sont confiées :

- Éclairer la prise de décision des élus sur des enjeux de long terme par un travail de prospective territoriale ;
- Participer à l'évaluation des politiques publiques métropolitaines ;
- Contribuer à une dynamique de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine, en s'appuyant sur les dispositifs de concertation dans et avec les communes.

En 2025, le Conseil de développement a plus particulièrement travaillé sur les thématiques suivantes : le Bureau des temps, la santé, les mobilités et l'aménagement du territoire, la géothermie, l'agriculture et l'alimentation, ainsi que le volet communication du Conseil de développement, notamment sur la rédaction d'un document de restitution des travaux menés de 2021 à 2026 pour transmission aux membres du Conseil de développement qui sera renouvelé suite aux élections de mars 2026.

Il a remis des avis relatifs aux :

- Bureau des temps (présenté au Conseil métropolitain de janvier 2025)
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement métropolitain (soumis à enquête publique de décembre 2024 à février 2025)
- Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territorial (présenté au Conseil métropolitain de juin 2025).

De plus, le Conseil de développement a participé le 6 juillet 2025 au Village de la transition écologique organisé par Orléans Métropole : ses membres ont ainsi pu échanger avec les visiteurs du Village, présenter cette instance de participation citoyenne et ses missions, ainsi que ses thématiques de travail.

4

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Constitué de 89 élus issus des 22 communes membres, il débat et adopte les décisions les plus importantes. Il se réunit une fois par mois et a pour mission de voter le budget et de décider des grands projets.

Serge Grouard
Président d'Orléans Métropole

BOIGNY-SUR-BIONNE
Luc Milliat (maire)

BOU
Bruno Cœur (maire)

CHANTEAU
Gilles Prono

CHÉCY
Jean-Vincent Vallières (maire)
Virginie Baulinet
Cédric Schmid

COMBLEUX
Francis Triquet (Maire)

FLEURY-LES-AUBRAIS
Carole Canette (maire)
Grégoire Chapuis
Maryline Coulon
Bruno Lacroix
Guylène Borgne
Isabelle Muller

INGRÉ
Christian Dumas (maire)
Guillem Leroux
Magalie Piat

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
Valérie Barthe Cheneau (maire)
Patrice David
Catherine Dauzères

MARDIÉ
Clémentine Cailleteau-Crucy (maire)

MARIGNY-LES-USAGES
Philippe Beaumont (maire)

OLIVET
Matthieu Schlesinger (maire)
Cécile Adelle
Rolande Boubault
Michel Leclercq
Sandrine Lerouge
Romain Soulas
Fabien Gasnier

ORLÉANS
Serge Grouard (maire)
Michel Martin
Pascal Tébibel
Romain Roy
Florent Montillot
Charles-Eric Lemaignan
Isabelle Rastoul
Thomas Renault
Anne-Frédéric Amoa
Béatrice Barruel
Florence Carré
William Chancerelle
Laurence Cornaire
Thibault Closset
Quentin Defossez
Capucine Fedrigo
Corine Parayre
Martine Hosri
Romain Lonlas
Virginie Marchand
Sandrine Menivard
Fanny Picard
Luc Nantier
Jean-Philippe Grand
Dominique Tripet
Baptiste Chapuis
Ghislaine Kounowski
Jean-Christophe Clozier
Stéphanie Rist
Ludovic Bourreau
Gérard Gautier
Christel Royer
Régine Breant

ORMES
Alain Touchard (maire)
Odile Mathieu

SAINT-CYR-EN-VAL
Vincent Michaut (maire)

SAINT-DENIS-EN-VAL
Marie-Philippe Lubet (maire)
Jérôme Richard

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
Stéphane Chouin (maire)

SAINT-JEAN DE BRAYE
Vanessa Slimani (maire)
Christophe Lavielle
Franck Fradin
Catherine Girard
Brigitte Jallet
Jean-Emmanuel Renelier

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
Christophe Chaillou
Véronique Desnoues
Pascal Laval
Marceau Villaret
Françoise Bureau

SAINT-JEAN-LE-BLANC
Thierry Charpentier (maire)
Evelyne Berthon
Françoise Grivotet

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
Jean-Claude Hennequin
Charlotte Lacoey

SARAN
Mathieu Gallois (Maire)
Christian Fromentin
Sylvie Dubois
Maryvonne Hautin
Gérard Vesques

SEMOY
Laurent Baude (maire)



PRÉSIDENT :
Serge GROUARD
D'ORLÉANS MÉTROPOLE

LA COMPOSITION DU BUREAU

Composé du président d'Orléans Métropole, des 20 vice-présidents et des 10 conseillers délégués, le Bureau examine l'ordre du jour et les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil métropolitain. Il délibère et adopte également les décisions qui lui sont soumises. Ses décisions sont exécutoires. Il a été élu lors du conseil métropolitain du 9 novembre 2021.



1^{er} vice-président,
président délégué
Matthieu SCHLESINGER
Transition énergétique à la lutte contre les nuisances sonores et à la lutte contre la pollution de l'air et relations entre la commune d'Olivet et Orléans Métropole.



2^e vice-président
Grégoire CHAPUIS
Politique de la ville, cohésion sociale et prévention spécialisée. Relations entre la commune de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole.



3^e vice-présidente
Vanessa SLIMANI
Emploi, insertion professionnelle, centre de formation d'apprentis, économie sociale et solidaire. Relations entre la commune de Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole.



4^e vice-président
Michel MARTIN
Finances, affaires juridiques et moyens généraux.



5^e vice-président
Christian FROMENTIN
Assainissement et eaux pluviales. Relations entre la commune de Saran et Orléans Métropole.



6^e vice-présidente
Valérie BARTHE CHENEAU
Inclusion métropolitaine et égalité femmes-hommes. Relations entre la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



7^e vice-président
Pascal TÉBIBEL
Attractivité économique, économie numérique et grands projets économiques.



8^e vice-président
Christian DUMAS
Politique cyclable et circulations douces. Relations entre la commune d'Ingré et Orléans Métropole.



9^e vice-présidente
Thierry CHARPENTIER
Parc de Loire et Canal d'Orléans. Relations entre la commune de Saint-Jean-le-Blanc et Orléans Métropole.



10^e vice-président
Jean-Vincent VALLIÈS
Aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière. Relations entre la commune de Chécy et Orléans Métropole.



11^e vice-président
Romain ROY
Transports et déplacements



12^e vice-présidente
Marie-Philippe LUBET
Tourisme et archives métropolitaines. Relations entre la commune de Saint-Denis-en-Val et Orléans Métropole.



13^e vice-président
Jean-Claude HENNEQUIN
Gestion des déchets ménagers et assimilés et économie circulaire.



14^e vice-président
Florent MONTILLOT
Recherche, transferts de technologies, enseignement supérieur, ESAD d'Orléans et vie étudiante. Police Municipale Intercommunale des Transports. Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé.



15^e vice-président
Alain TOUCHARD
Voirie, espaces publics, coordination de la propreté, et gestion et coordination des pôles territoriaux. Relations entre la commune d'Ormes et Orléans Métropole. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements et des espaces publics PAVE.



16^e vice-président
Vincent MICHAUT
Politiques contractuelles, aux fonds européens et à la solidarité territoriale. Relations entre la commune de Saint-Cyr-en-Val et Orléans Métropole.



17^e vice-président
Charles-Eric LEMAIGNEN
Grands équipements (CO'Met, Centre de conférences, Zénith, Chapit'O et complexe du Baron), connexions métropolitaines et parkings en ouvrage.



18^e vice-président
Laurent BAUDE
Agriculture urbaine et périurbaine. Relations entre la commune de Semoy et Orléans Métropole.



19^e vice-présidente
Isabelle RASTOUL
Relations humaines et dialogue social



20^e vice-président
Stéphane CHOUIN
Habitat et logement. Relations entre la commune de Saint-Hilaire-SaintMesmin et Orléans Métropole.

AUTRES MEMBRES DU BUREAU - CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Clémentine
CAILLETEAU-CRUCY
Eau potable, défense contre l'incendie et préservation de la ressource en eau. Relations entre la commune de Mardié et Orléans Métropole.



Luc MILLIAT
Aménagement économique, parcs d'activités, pépinières d'entreprises (hors LAB'O et Agreen LAB'O dont Pascal Tebibel, 7^e vice-président a la responsabilité), développement commercial et artisanat. Relations entre la commune de Boigny-sur-Bionne et Orléans Métropole.



Philippe BEAUMONT
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. Relations entre la commune de Marigny-les-Usages et Orléans Métropole.



Gilles PRONO
Centre funéraire des lfs et fourrière animale. Relations entre la commune de Chanteau et Orléans Métropole.



Bruno CŒUR
Biodiversité. Relations entre la commune de Bou et Orléans Métropole.



Francis TRIQUET
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que de la prévention des risques majeurs. Relations entre la commune de Combleux et Orléans Métropole.



Marceau VILLARET
Rénovation urbaine. Relations entre la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans Métropole.



Christophe LAVIALLE
Commande publique et politique d'achat. Président des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public générale et chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement.

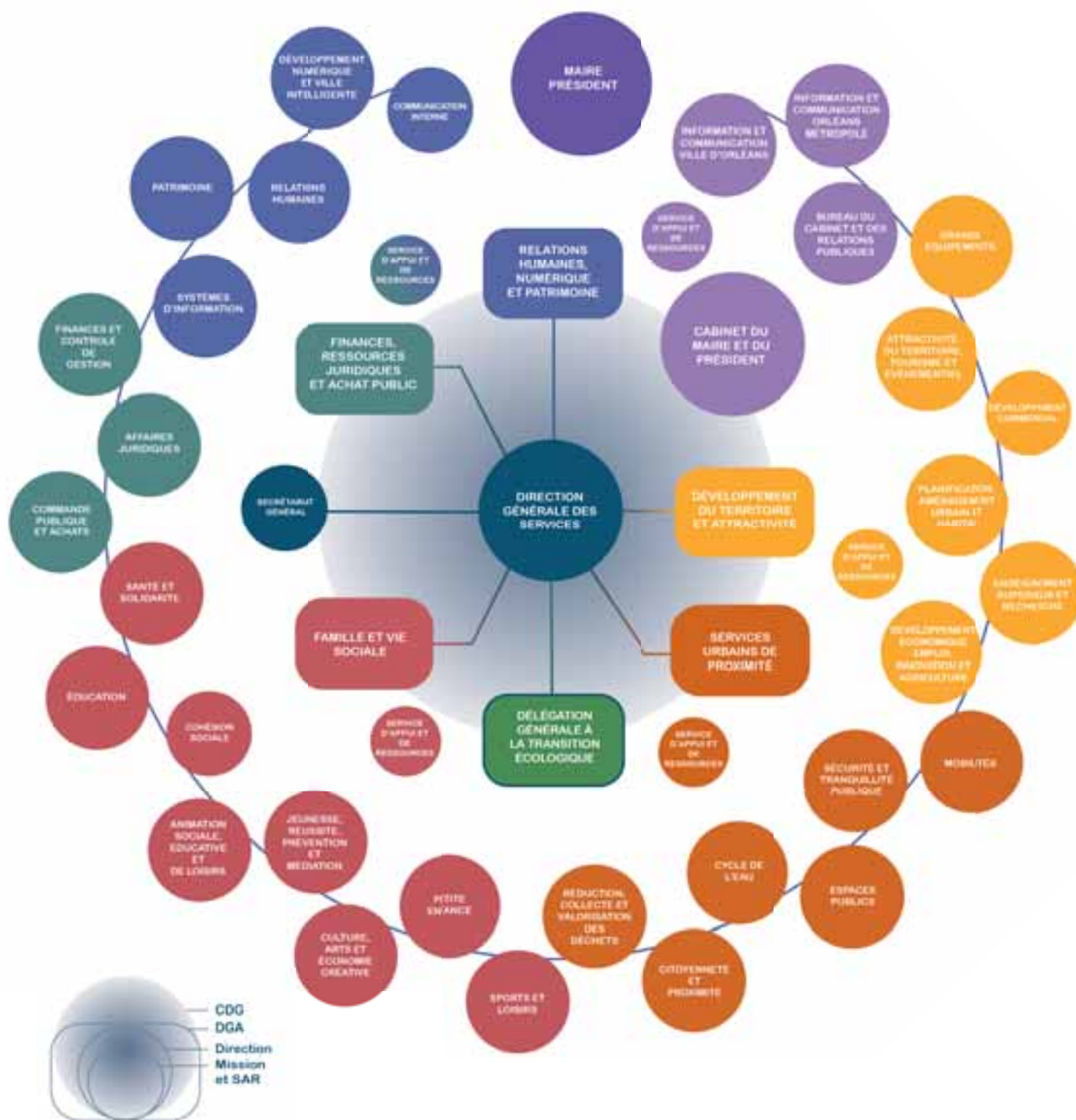


Thomas RENAULT
En charge de l'accompagnement de la programmation et de l'organisation des événements sportifs accueillis dans les équipements métropolitains.



Cécile ADELLE
Relations avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

4 ORGANIGRAMME MUTUALISÉ



5 UNE ADMINISTRATION

AU SERVICE DU PROJET MÉTROPOLITAIN

Aux côtés des 1400 agents qui occupent plus de 250 métiers différents et contribuent chaque jour à la mise en œuvre des actions et projets de la Métropole et de ses communes, les services ressources agissent au quotidien pour faciliter l'exercice de leurs missions, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail et de maîtriser l'impact de ces activités sur l'environnement.

UNE ORGANISATION TRANSVERSALE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accompagner la transition écologique et faire vivre la dynamique au sein des deux collectivités, une Délégation générale à la transition écologique porte des missions transverses :

- ▶ Accompagner la transition de l'organisation interne ;
- ▶ Piloter les feuilles de route de la transition écologique ;
- ▶ Expertiser certains sujets comme l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et des crises, préserver les ressources et la biodiversité du territoire, rechercher les financements extérieurs en faveur de cette politique prioritaire ;

▶ Évaluer les politiques publiques et les six programmes menés autour des 5 grands enjeux environnementaux, avec 5 coordonnateurs dont le rôle est d'essaimer, mettre en relation, préparer les stratégies et coordonner l'évaluation des impacts des politiques publiques sur ces 5 enjeux.

Cette gouvernance souligne une conviction forte : la transition écologique ne peut réussir que si elle est intégrée à tous les niveaux de l'action publique, du pilotage stratégique à la mise en œuvre opérationnelle. Le Village des transitions 2025 a été l'occasion de rendre compte des politiques publiques menées par Orléans Métropole en faveur de la transition écologique du territoire et de partager connaissances et actions utiles avec le public.

5 ENJEUX...



Le climat



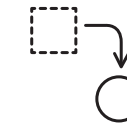
La biodiversité



Les ressources



La santé
environnement



L'adaptation
au changement
climatique

... QUI INFUSENT LES PROJETS DE

6 GRANDS PROGRAMMES D'ACTIONS



Mieux
se déplacer



Mieux
habiter



Mieux
préserver
et valoriser
nos
écosystèmes



Mieux
produire



Mieux
se nourrir



Mieux
consommer

DES PRESTATIONS RESPONSABLES

En 2025, un marché relatif au lavage, à l'entretien et à la réparation des vêtements de travail a été confié à une structure d'insertion locale, contribuant ainsi au soutien de l'emploi inclusif sur le territoire.

Par ailleurs, un nouveau marché de fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection a été mis en place pour les agents techniques d'Orléans Métropole et de la Ville d'Orléans. Ce marché intègre des références de produits écoresponsables ainsi que des critères de durabilité dans l'analyse des offres. Il prévoit également la mise à disposition de vêtements genrés et sur mesure, permettant d'améliorer le confort et l'adaptation des équipements aux besoins des agents.

AMÉLIORATION DES LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL

- Huit projets d'amélioration des locaux de travail ont été menés :
- Rénovation de douches sur le site de la Direction de la réduction et de la valorisation des déchets
 - Réaménagement des locaux et accompagnement des services dans le cadre de diverses réorganisations
 - Accompagnement du déménagement du service Développement économique sur le site d'Interives.

Les aménagements s'opèrent de plus en plus dans une logique de réemploi et de transformation d'anciens mobiliers. L'année 2025 a également été marquée par une réflexion autour de la création d'une ressourcerie interne qui verra le jour en 2026.

Les collectivités poursuivent également l'amélioration de leurs équipements en faveur de la transition écologique et de la qualité de vie au travail. À ce titre, un abri vélos couvert sur deux niveaux a été installé au centre municipal afin de favoriser les déplacements en mobilité douce des agents.

Par ailleurs, le déploiement d'armoires de séchage pour les vêtements professionnels se poursuit sur les sites techniques, en remplacement des anciennes salles de séchage particulièrement énergivores. Ces dispositifs contribuent à améliorer les conditions de travail des agents intervenant en extérieur tout en réduisant les consommations énergétiques des équipements utilisés.

16 armoires séchantes mises en place.



L'EMBARCADÈRE POUR FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES

- Orléans Métropole a poursuivi le déploiement de L'Embarcadère, son école interne dédiée aux transitions écologiques, sociétales et managériales, qui accompagne les agents et les managers dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles.
- L'accompagnement des managers a été renforcé avec l'Escale d'hiver, séminaire rassemblant 153 managers, complété par des formations sur la gestion des tensions, le moral des équipes, les entretiens professionnels, le management de projet et la santé et sécurité au travail.
 - Une attention particulière a été portée au numérique responsable, avec 289 participants aux modules de sensibilisation et 17 participants aux sessions pour renforcer la vigilance collective et les bonnes pratiques numériques au sein des services.
 - Les enjeux de transition écologique ont été abordés de manière concrète : gestion des déchets et des ressources, biodiversité, mobilités (18 sessions de formation professionnelle à l'écoconduite, 40 participants).
 - Les thématiques de résilience territoriale ont été développées à travers la gestion intégrée des eaux pluviales, la gestion de crise, la surveillance des digues de Loire post-crue et la prise en compte du bruit dans les projets d'urbanisme. Les actions sur l'urbanisme durable ont porté sur le projet Bourgogne Village, expérimentation sur l'évolution des usages, mobilisant 44 participants.
 - Le rôle du chef de projet est également au cœur de la réflexion : fin 2025, les chefs de projets de la Délégation générale à la transition écologique ont testé le co-développement, outil de partage et de résolution de cas concrets entre pairs, encadré par la psychologue du travail.

90 sessions de formation organisées

1076 départs en formation (un agent pouvant participer à plusieurs sessions)

ENCOURAGER LES MOBILITÉS ACTIVES ET LIMITER L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Afin de proposer aux agents des alternatives à la voiture, Orléans Métropole met en œuvre plusieurs actions : forfait mobilités durables pour les agents qui effectuent des déplacements domicile-travail avec un transport alternatif ; ateliers de réparation de vélos ; formations à l'écoconduite. Elle a en 2025 renouvelé son partenariat avec l'application de covoiturage Karos, qui favorise la mise en relation entre conducteurs et passagers effectuant un même trajet domicile-travail.

À l'occasion de la semaine de la mobilité, plusieurs actions ont été proposées aux agents de la collectivité : challenge de marche, découverte du covoiturage et de l'offre TAO sur le territoire, ateliers de réparation de vélo.

5 100 trajets de covoiturage partagés en 2025 par les agents, soit plus de 30 000 km évités sur l'année



PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Afin de prévenir les risques psychosociaux (RPS) au sein de la collectivité, différentes actions sont menées de manière collective ou individuelle : au sein des formations aux risques professionnels destinées aux agents et aux managers ; fiches réflexes pour détecter des RPS ; groupes d'échanges entretiens individuels ; accompagnements collectifs ; actions de médiation... Une cellule pluridisciplinaire permet également d'accompagner les collectifs de travail.

ENCOURAGER LE RÉEMPLOI DU MOBILIER

En 2025, un dispositif interne de réemploi a été mis en place, en priorisant dans un premier temps la réattribution à partir des stocks existants. Cette démarche s'appuie sur un recensement des mobiliers disponibles, avant tout achat neuf. Elle pourra être complétée ultérieurement par la réparation des mobiliers et une procédure formalisée de priorisation du réemploi.

ÊTRE EXEMPLAIRE AVEC LE PROJET #PLUSECOLOAUBOULOT

Orléans Métropole s'est lancé dans un projet collectif #PlusEcoloAuBoulot, pour rendre la transition écologique concrète dans le quotidien professionnel et s'engager à devenir exemplaire dans les pratiques internes. Ainsi, depuis septembre 2025, un challenge thématique a été mis en place chaque mois : des actions simples à réaliser individuellement, en équipe ou à grande échelle, avec des outils pratiques, des ressources et un suivi des progrès.

Une vingtaine de fiches réflexes et guides a ainsi été déployée sur la sobriété énergétique, le zéro plastique, le tri des déchets...

200 participants au défi "mois zéro plastique"

48 référents "tri des déchets"

57 vélos révisés durant la semaine de la mobilité

150 participants aux challenges de marche



CHANGER DE REGARD SUR LES HANDICAPS

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la collectivité entend promouvoir une approche inclusive visant à faire évoluer les représentations, les pratiques et les organisations afin de garantir l'égalité des droits et la pleine participation des personnes en situation de handicap à la vie professionnelle.

Ainsi, la participation au DuoDay vise à rapprocher des stagiaires en situation de handicap et des agents volontaires dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. En 2025, au-delà des 5 duos constitués, un travail partenarial s'est construit avec différents acteurs du territoire, permettant à une stagiaire d'un jour de revenir en stage de découverte du métier observé, à une autre de revenir 3 semaines en stage professionnel dans le cadre de sa formation, et aux autres de confirmer leur projet de réorientation professionnelle.

Par ailleurs, à l'occasion des 20 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances (loi du 11 février 2005), le challenge « Handi'Captez-moi » a été proposé aux agents pour les sensibiliser, développer une culture inclusive, renforcer les compétences, mais aussi améliorer l'accessibilité pour les publics accueillis.



Dans la continuité de 2024, la collectivité a poursuivi son action autour du handicap mental dans l'objectif de s'inscrire durablement dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap mental. 5 contrats de vacation ont été établis pour une personne en situation de handicap mental à la recherche d'un emploi.

POUR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Engagée depuis 3 ans, la mise en œuvre de la feuille de route numérique responsable de la Métropole et de la Ville s'est poursuivie en 2025, autour de 15 orientations stratégiques réparties dans quatre piliers : gouvernance et sensibilisation ; sobriété numérique ; souveraineté et sécurité ; inclusion et accessibilité.

Ainsi, l'empreinte environnementale du système d'information est régulièrement évaluée et une vigilance est assurée quant à la durée de vie des équipements et à la dotation (écrans multiples, imprimantes...). La collectivité s'inscrit résolument dans une démarche d'achat durable, en privilégiant des équipements dont la performance environnementale est démontrée. À ce titre, le choix a été fait d'acquérir du matériel présentant un indice de réparabilité de 8,6, garantissant une meilleure longévité, une réduction des déchets électroniques et une maîtrise accrue des coûts de maintenance.

Par ailleurs, une partie du matériel ancien a été confiée à Emmaüs Connect, afin de favoriser le réemploi lorsqu'il est possible ou d'assurer un traitement responsable lorsque les équipements doivent être orientés vers la filière déchets. Cette démarche renforce la volonté d'allier responsabilité écologique, inclusion numérique et exemplarité dans la gestion des ressources.

Enfin, une action conjointe avec la direction des Ressources humaines vise à sensibiliser les agents sur les bonnes pratiques (frugalité, cybersécurité...).



Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

Document édité par Orléans Métropole - Photos : Orléans Métropole © Jean Puyo, Jérôme Grelet, Didier Depoorter, Sébastien Richard et Benoît Voisin - Rédaction : Camille Jaunet - Création graphique : Laure Scipion - Juin 2026